



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 26 JUILLET 2024

AFFAIRE N° 14-20240726

**APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE
DEMAIN POUR LA COMMUNE DE L'ENTRE-DEUX**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juillet à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 19 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Jacquet HOARAU.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 32

Absents représentés : 16

Absents : 00

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 20-20240726), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GENCE Jack, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20240726).

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

ROMANO Augustine représentée par DOMITILE Noëline, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, GONTHIER Charles Émile représenté par THERINCOURT Jean-Pierre, FONTAINE Véronique représentée par TECHER Doris, LEBON Jean Richard représenté par DIJOUX RIVIERE Mimose, THIEN AH KOON Patrice représenté par PAYET TURPIN Francemay (de l'affaire n° 21 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par HUET Marie-Josée, K/BIDI Émeline représentée par LEICHNIG Stéphanie, LEBON David représenté par FULBERT GERARD Gilberte, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, MUSSARD Harry représenté par JAVELLE Blanche Reine.

LEBON Louis Jeannot représenté par BENARD Clairette Fabienne.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 48-20240726, y compris la question diverse n° 01-20240726).

- Commune de Saint-Philippe -

COURTOIS Vanessa représentée par RIVIERE Olivier.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Doris TECHER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 14-20240726**APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE L'ENTRE-DEUX**

Le Président rappelle l'engagement et la participation de la CASUD au programme « Petites Villes de Demain » destiné aux Communes de moins de 20 000 habitants. Ce programme, dont les Communes de l'Entre-Deux et Saint-Philippe sont lauréates, a pour objectif de renforcer le développement et l'attractivité de leurs centres-bourgs. Le programme dispose d'un soutien financier et en ingénierie des partenaires tels que les services de l'État, la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), Action Logement, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Cohésion du Territoire (ANCT), l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), l'AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH).

La cheffe de projet « Petites Villes de Demain », poste financé par l'Etat à hauteur de 75 %, a été recrutée en mai 2023 pour une période de trois (3) ans afin de rédiger une convention cadre, coordonner le programme et en assurer sa mise en œuvre au sein des Communes bénéficiaires.

La convention cadre visant la revitalisation des territoires se décline en quatre (4) piliers, comme suit :

- habitat et cadre de vie,
- développement durable et transition écologique,
- attractivité économique et touristique,
- accessibilité et mobilité.

Au préalable de la rédaction de la convention cadre, la phase d'initialisation se traduit par la réalisation d'études de diagnostics des territoires lauréats. Dans le cadre de l'accord-cadre avec la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion (DEAL), la Commune de l'Entre-Deux a pu bénéficier de l'accompagnement de l'AGORAH. Cette mission d'appui se composait d'une part d'une phase de diagnostic reprenant les études de diagnostic et de programmation urbaine réalisées par la Commune complétées des données de l'AGORAH et d'autre part d'un atelier de coconstruction avec les acteurs du territoire. En lien avec la CASUD et la Commune, cet appui a permis d'identifier et restituer les intentions de territoire en lien avec les visions et l'expertise des acteurs locaux.

A l'issue de la phase d'initialisation du programme, la convention cadre précise les orientations stratégiques de la Commune de l'Entre-Deux afin de planifier des opérations structurantes d'amélioration et de redynamisation du territoire. La validation des orientations stratégiques permettra de contractualiser la réalisation des projets cités dans la convention cadre avec les partenaires et de décliner le plan d'action de manière opérationnelle.

Ainsi, la stratégie de revitalisation du territoire de la Commune de l'Entre-Deux comprend cinq (5) grandes orientations, comme suit :

1. Replacer l'habitant et le cadre de vie au cœur de la stratégie territoriale,

2. Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique,
3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique,
4. Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion,
5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux.

Ces orientations se déclinent en soixante-six (66) actions dont chacune fait l'objet d'une fiche action annexée à la convention cadre.

La convention cadre pourra être modifiée par voie d'avenant, notamment pour faire évoluer les intentions du territoire par l'ajout de nouvelles actions. La mise en œuvre fera l'objet d'évaluations annuelles.

En parallèle, le programme Petites Villes de Demain (PVD) s'imbrique dans le dispositif Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018. La CASUD étendra le dispositif ORT via une convention chapeau intercommunale au programme PVD.

L'articulation de ces deux dispositifs permet la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation et de redynamisation pluridisciplinaire, complète et cohérente pour les Petites Villes de Demain de la CASUD en adéquation avec les enjeux de développement durable et de transition écologique, de croissance démographique et de préservation des patrimoines du territoire.

Le périmètre ORT de la Commune de l'Entre-Deux, annexée à la convention cadre PVD, prend en compte les projets prioritaires dans le cadre de son projet de territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment son article 57,

Vu le programme « Petites Villes de Demain » lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales le 1^{er} octobre 2020,

Vu la délibération n°AFF23-20201113 "Politique publique – programme "Les Petites Villes de Demain sur les Communes de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe – engagement de la CASUD pour sa participation au programme",

Vu la délibération n°AFF29-20230822 de la CASUD "Opération de revitalisation de territoire (ORT) – adoption du principe de mise en œuvre d'une convention ORT "chapeau",

Vu la délibération n°2024.0035 de la Commune l'Entre-Deux approuvant la convention ayant pour objet d'acter son engagement à réaliser ce programme et définir les moyens dédiés ainsi que le pilotage du projet communal,

Vu la convention d'adhésion de l'Entre-Deux signée le 16 décembre 2021 entre l'État, la Banque des Territoires, la CASUD et la Commune de l'Entre-Deux,

Vu le projet de convention cadre de la Commune de l'Entre-Deux et ses annexes,

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le projet de convention cadre de la Commune de l'Entre-Deux et ses annexes,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve le projet de convention cadre de la Commune de l'Entre-Deux et ses annexes,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 48

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Doris TECHER

Le Président de la CASUD,

Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 14/08/2024



Entre-Deux
Deux bras, un cœur

Conseil Municipal

Extrait des délibérations

Date : 30/05/2024 à 18H15

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 30 mai à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de l'Entre-Deux s'est assemblé en session ordinaire en Mairie - à la salle des Conseils, 2 rue Fortuné Hoarau – 97414 Entre-Deux, après la convocation en date du 24/05/2024 et transmise ce jour, sous la présidence de Monsieur Bachil Valy – Maire.

Le nombre de conseillers en exercice est de 29.

Nombre de présents: 21

- Patrick Bègue
- Isabelle Paris
- Marie Chantale Grondin
- Sandrine Rahim Khan
- Thierry Clain
- Isabelle De Chantilly
- Paulin Babef
- Maryvonne Séry
- Jean Daniel Amony
- Marie Françoise Berrichon
- Jean Claude Axel Bardil
- Piérique Rivière
- Audrey Maillot
- Etienne Guy Robert
- Véronique Bedeau
- Marie-Michelle Guilluy
- Majella Hoarau
- Alex Hoarau
- Dominique Gonthier
- Catherine Coulombel.

Monsieur Alex Hoarau est présent à partir de 18h30.

Nombre de procurations : 5

Monsieur Jean Louis Riviere	Procuration à Thierry Clain
Monsieur André Duprey	Procuration à Bachil Valy
Madame Geneviève Belmas-Fortez	Procuration à Patrick Bègue
Madame Marie Jeanne Guigues	Procuration à Isabelle Paris
Madame Anne Vanessa Delaplace	Procuration à Catherine Coulombel

Nombre d'absents : 3

- Gilles Payet
- Marie Josée Rivière
- Camille Lafosse.

Mme Audrey Maillot a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, nous pouvons procéder à la délibération des questions à l'ordre du jour.

AFFAIRE 2024.0035 *Convention cadre « Petites Villes de Demain » - Commune de l'Entre-Deux »*

Vu le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment son article 57 ;

Vu le lancement du programme Petites Villes de Demain le 1^{er} octobre 2020 par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;

Vu le courrier en date du 20 octobre 2020 et la délibération de la CASUD du 13 novembre 2020 – affaire 23-20201113, exprimant leur engagement et leur participation dans la convention de revitalisation dans le cadre de ses compétences ;

Vu la délibération n°AFF29-20230822 de la CASUD “Opération de revitalisation de territoire (ORT) – adoption du principe de mise en œuvre d’une convention ORT “chapeau” ;

Vu l’affaire 2021.0053 en date du 15 juillet 2021 ; de la commune de l’Entre-Deux autorisant le maire à signer la convention d’adhésion PVD ;

Vu la signature de la convention d’adhésion PVD Entre-Deux, en date du 16 décembre 2021 général des collectivités.

Considérant la labellisation de la commune de l’Entre Deux au programme PVD ;

Considérant le portage et la gouvernance par la CASUD du dispositif PVD ;

Considérant les compétences de la CASUD en matière de d’habitat, d’aménagement et de développement du territoire communautaire ;

Considérant le contrat de relance pour la transition écologique de la Communauté d’Agglomération du Sud ;

Considérant le diagnostic territorial de la commune de l’Entre-Deux.

Il est élaboré la convention cadre Petite Ville De Demain de la commune de l’Entre-Deux.

Le programme Petites Villes de Demain est une nouvelle politique publique destinée aux communes de moins de 20 000 habitants pour leur permettre de renforcer leur développement et leur attractivité. Le programme s’intitule « Petites Villes de Demain La mesure permet aux communes lauréates, de bénéficier d’une convention cadre visant la revitalisation des territoires concernés par la réalisation d’un programme d’actions comprenant quatre piliers :

- ✓ Habitat et cadre de vie ;*
- ✓ Développement durable et transition écologique ;*
- ✓ Attractivité économique et touristique ;*
- ✓ Accessibilité et mobilité.*

Ce programme est soutenu par des partenaires financeurs tels que la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), Action Logement, l’ANAH, l’ANCT, l’État, la Région, l’EPFR etc."

Ladite convention est une réponse aux besoins du territoire, elle doit permettre aux petites centralités d’accélérer leur transformation pour répondre aux enjeux de développement.

Les besoins de la commune de l’Entre-Deux ont été identifiés par un diagnostic, orchestré par la communauté d’agglomération du Sud -chef de

file PVD et la commune de l'Entre-Deux. Le diagnostic a été conduit par les cabinets Agorah et Artelia *conventionnés respectivement par la DEAL et la Banque des Territoires dans le cadre de l'appui en ingénierie technique du programme*. Un comité de pilotage pluridisciplinaire, régulièrement réuni à réguler et validé les différentes étapes, observations et orientations.

La convention cadre PVD précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période 2021-2026 : états, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les orientations stratégiques de la convention cadre PVD se déclinent en 5 grandes orientations :

- ✓ Replacer l'habitant et le cadre de vie au cœur de la stratégie territoriale ;
- ✓ Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique ;
- ✓ Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique ;
- ✓ Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion ;
- ✓ Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux.

La transformation des centralités, est optimisée par l'extension du périmètre ORT de la CASUD. Le périmètre sera inscrit à la convention cadre PVD de l'Entre-Deux par voie d'avenant après validation du Conseil Municipal.

La convention cadre PVD est ratifiée par :

- ✓ Le représentant de la commune de l'Entre Deux ;
- ✓ Le représentant de l'Etat ;
- ✓ Le représentant de l'ANCT ;
- ✓ Le représentant de la Banque des territoires ;
- ✓ Le représentant de la CASUD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver les projets de convention cadre de la commune de l'Entre-Deux ;**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

Le Maire signé : Bachil Valy

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour la Commune de l'Entre-Deux

ENTRE

la commune de l'Entre-Deux

Représenté par xxxxx, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par xxxx,

Pour que la présente convention vaille opération de revitalisation de territoire (ORT), inclure la signature de la ville principale de l'EPCI

Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)

Représenté par xxxxx, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par xxxx,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par xxxxx nom du Préfet,
Ci-après désigné par « l'État » ;

XXXX ,

Représentée par XXXX,
Ci-après désignée par « xxxx » ;

XXXX,

Ci-après désignée par « xxxx » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DES REPRESENTANTS :

ANCT BANQUE DES TERRITOIRES



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

Préambule	4
Article 1 - Objet de la convention cadre	4
1.1 Une réponse aux besoins du territoire	4
1.2 Le contexte géographique, naturel et géologique	5
1.3 Un contexte socio-économique et culturel.....	7
Article 2 – Les ambitions du territoire	10
1.1 Les orientations stratégiques du territoire de la CASUD	10
1.2 Le projet de territoire de l'Entre-Deux	12
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	14
Article 4 – Le plan d'action.....	15
4.1 Les actions.....	15
4.3. Projets en maturation	17
4.4 Périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)	18
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	18
Article 6 - Engagements des partenaires	18
6.1. Le territoire signataire	18
6.2 L'État, les établissements et opérateurs publics	19
6.3. Engagements des autres opérateurs publics	20
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	20
6.5. Maquette financière	21
Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain	21
Article 8 - Suivi et évaluation du programme	22
Article 9 - Résultats attendus du programme	22
Article 10 – Utilisation des logos	23
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	24
Article 12 – Evolution et mise à jour du programme	24
Article 13 - Résiliation du programme.....	24
Article 14 – Traitement des litiges	24
Sommaire des annexes.....	26
Annexe 1 – Projet de Territoire - Orientations stratégiques.....	26
Annexe 2 –Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT.....	27
Annexe 3 –Fiches actions.....	28
Annexe 4 – Maquette financière	28
Annexe 5 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs [annexe facultative]	28



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des Communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats territoriaux de Réussite de la Transition Écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain (PVD) appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

1.1 Une réponse aux besoins du territoire

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Commune de l'Entre-Deux a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du **16 décembre 2021**.

Sur la base du Projet de Territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

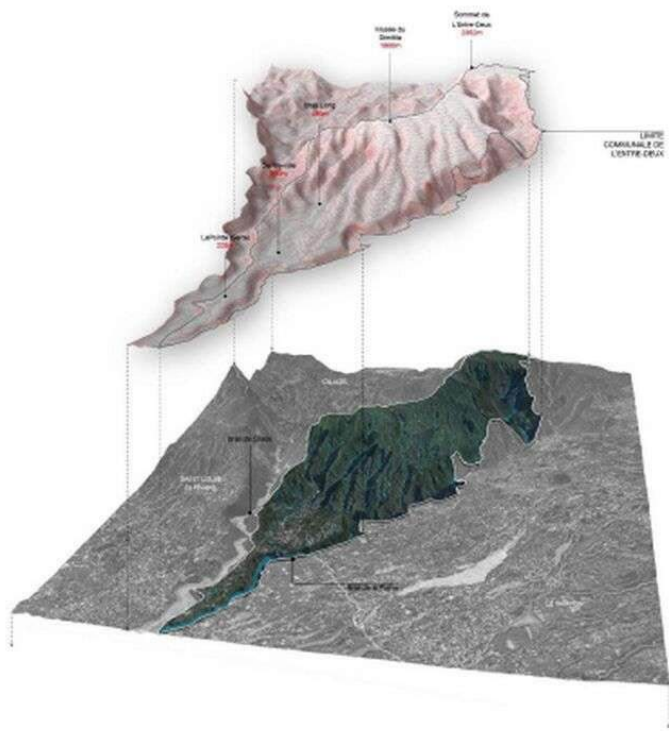
Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

1.2 Le contexte géographique, naturel et géologique

● Une géomorphologie et une géologie identitaire à prendre en compte

La Commune de l'Entre-Deux surplombe la rivière Saint-Étienne et s'insère au creux de deux ravines : le Bras de la Plaine à l'est et le Bras de Cilaos à l'ouest se présentant comme des charpentes paysagères. Sa superficie s'étend sur 66,83km² et s'étale en longueur depuis le Serré jusqu'aux Hauts de l'Entre-Deux. Cette typologie géographique la qualifie comme cinquième cirque de l'île de la Réunion.

La tache urbaine s'étend entre 350m (centre-bourg) et 450m (haut de Bras-Long) d'altitude. Le plateau descendant du Centre-Bourg depuis le Bras-Long se caractérise par une bonne accessibilité, avec une pente moyenne allant de 2,6 % à 5 %.



Bloc diagramme, étage morphologique de la commune

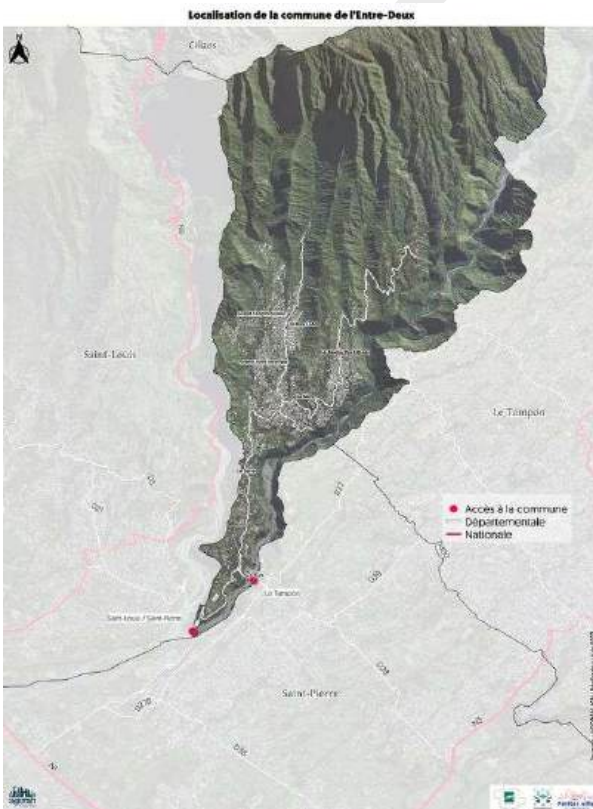
L'accès à la Commune est limité par deux routes : la départementale 26 et l'accès par le Pont du Bras de la Plaine. Cet enclavement l'a longtemps préservée des évolutions de l'île et lui permet de présenter des maisons créoles traditionnelles arborées de jardins privés remarquables. Sa localisation ainsi que sa proximité du Dimitile, permettent d'offrir un panorama exceptionnel sur le littoral et la montagne en offrant un accès à de hauts plateaux tout en présentant des espaces naturels uniques qu'il convient de valoriser et de préserver.

L'Entre-Deux étant reconnue comme une Commune « jardin et cultivée », il est essentiel de préserver les terres agricoles situées entre Bras-Long et le Serré, du fait de la présence d'un andosol de grande qualité expliqué par la présence de cônes de déjection. Néanmoins, malgré la valeur agronomique de ces terres, la fertilité chimique constitue une problématique car elle détiennent une forte

capacité de rétention des phosphores, fertilisants et donc de l'ensemble des polluants véhiculés par les eaux des ruissellements issues des zones habitées.

● Un PPRN conditionnant les orientations d'aménagement

La présence de zones constructibles sous conditions sont peu nombreuses dans l'enveloppe urbaine de la commune mais sont définies par des passages d'eau potentiels en talweg. Cela souligne l'importance de définir la manière d'habiter les ravines et les talwegs mais aussi la méthode de gestion des eaux pluviales à la parcelle, expliquant l'importance de la sauvegarde des jardins arborés.



Les enjeux généraux du territoire de la Commune sont :

- La sauvegarde de zones de perméabilité pour une meilleure gestion des eaux pluviales
- Proposition d'une méthode de gestion des lisières forestières en amont et en aval des habitations pour maintenir les sols et prévenir les mouvements de terrains
- Mise en place d'une politique de contrôle sur les secteurs en aléa faible, propices à l'installation de nouvelles constructions mais aussi à la culture du fait des caractéristiques agronomiques afin de conserver une image agricole à la commune.

● **Un patrimoine naturel inscrit dans un périmètre de protection**

Le Parc National s'étend dans les bas du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos jusqu'au sommet du Dimitile pour rejoindre le centre de l'île. Cette protection permet de conserver une richesse en termes de paysage et de biodiversité. Les espaces urbains ne sont pas inclus dans ces zones de protectionnisme mais peuvent intégrer une zone d'adhésion.

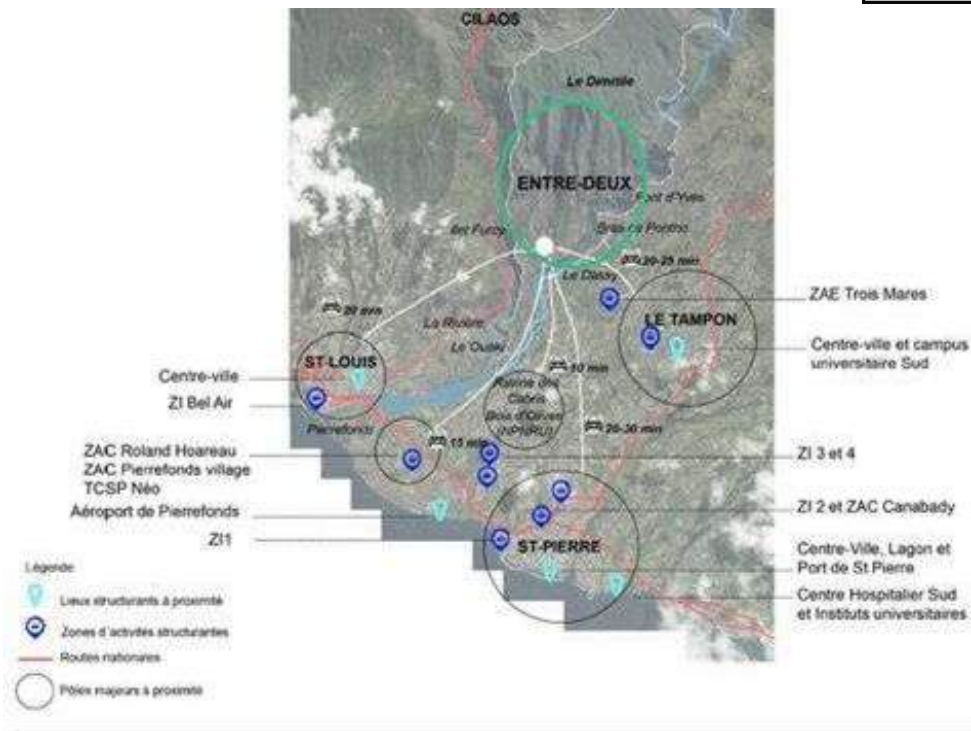
1.3 Un contexte socio-économique et culturel

● **Un village intégré au bassin de vie sud**

L'isolement de l'Entre-Deux au regard de sa faible accessibilité et de sa configuration micro-cirque est relative notamment par sa proximité de grands pôles d'attractivité :

- Proximité de Ravine des Cabris et de Bois d'Olives
- Localisé à 10km de Pierrefonds et à 15 minutes de l'échangeur ainsi que de la Zone d'Activité Commerciale (ZAC) Canabady
- Proximité du Tampon, notamment la ZAE Trois Mares, le centre-bourg et le campus Sud
- Localisé à 11km du centre-bourg de Saint-Pierre et des zones industrielles 2 et 3
- Proximité des centre-bourgs de Saint-Louis et de la Rivière Saint-Louis.

Cette connexion au territoire sud ouvre sur une réflexion globale des déplacements et des réseaux, le choix des activités proposées à l'Entre-Deux et la préservation de l'environnement et du paysage.



● Des vies de quartier caractéristiques

La Commune de l'Entre-Deux se caractérise par une diversité de quartiers et de tissus urbains marquant différents pôles :

- **Le centre bourg, ou quartier de la Mare** comprend près de 1 600 habitants soit 25% de la population communale. Le quartier se caractérise par une population plutôt âgée (16% de 65 ans et +), la forte présence de ménages d'une personne (33%), un parc de résidence principale en collectif et en logements sociaux les plus élevés de la Commune (respectivement 24% et 13%). Le quartier regroupe la moitié du parc de logements sociaux de la Commune. Au contraire, on observe un faible taux de ménages propriétaires par rapport aux autres quartiers (51,5%). La Mare était un plan d'eau fort poissonneux. C'est aujourd'hui le cœur de l'Entre-Deux où se rassemble l'Hôtel de Ville, l'Église, la Bibliothèque, les magasins et les boutiques, son arboretum, ses maisons anciennes de style créole. L'activité agricole est quasi inexistante sur le quartier.

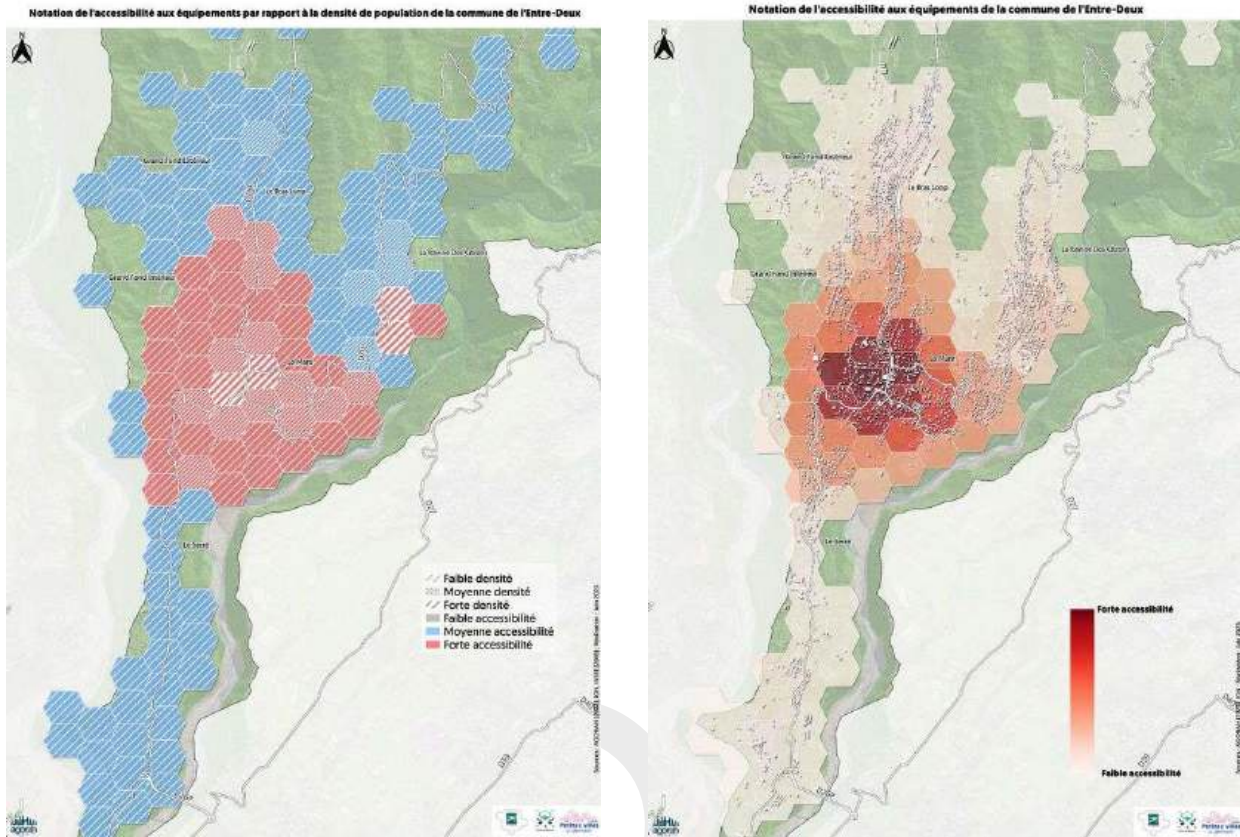
- Les quartiers ou hameaux résidentiels :

- **le Serré** : Ce quartier regroupe près de 500 habitants soit 7% de la population communale. Le quartier se caractérise par une part importante de ménages propriétaires (66%) alors qu'au contraire on note un faible taux de logements collectifs (2,5%) et l'absence de logements sociaux. Le quartier est peu peuplé et l'activité agricole y est dominante. Le Serré constitue l'entrée sud de l'Entre Deux. Il annonce l'activité agricole que représentent les « carreaux de cannes » à sucre ou de maïs, vergers et autres plantations d'ananas avec l'horticulture et l'apiculture.
- **Bras-Long** : Ce quartier regroupe près de 1 200 habitants soit 18% de la population communale. Le quartier se caractérise par la présence de grands ménages (13%), qui se traduit par un nombre de personnes par ménage le plus élevé de la commune (2,9 pers/mén). Ce nombre important de personnes par ménage peut traduire des besoins en décohabitation non satisfaits. Une autre caractéristique est l'importance des ménages

propriétaires (71%) alors qu'au contraire on note le faible taux de logements collectifs (3%) et l'absence de logements sociaux. Néanmoins, cette typologie résidentielle sera amenée à changer avec la livraison de projets mixtes d'aménagement à destination des habitants et la venue de nouveaux ménages. Bras Long se distingue par ses villas fleuries, son activité avicole (oiseaux, volailles), et son activité agricole, bien présente de part et d'autre de l'axe principal.

- Grand-Fond Intérieur : Grand Fond Intérieur éponyme du lieu dit habité. Ce quartier comprend près de 370 habitants soit 5,5% de la population communale. Le quartier se caractérise par une part importante de ménages propriétaires (75%) alors qu'au contraire on note le faible taux de logements collectifs (3%) et l'absence de logements sociaux. Le quartier est peu peuplé et l'activité agricole reste une composante importante. On y trouve le four à pain support d'animations pédagogiques et de transmission de savoir-faire.
- Grand Fond Extérieur : Ce quartier comprend près de 250 habitants soit 3,5% de la population communale. Le quartier se caractérise par une part importante de ménages propriétaires (74,5%) alors qu'au contraire on note l'absence de logements collectifs et de logements sociaux. Le quartier est peu peuplé et l'activité agricole reste une composante importante.
- Coteau Sec : Ce quartier comprend près de 550 habitants soit 9% de la population communale. Le quartier se caractérise par une part importante de ménages monoparentaux (19%), l'importance relative des résidences principales en collectif et en logements sociaux (respectivement 13,5% et 12,5%) alors qu'au contraire on note le deuxième taux le plus faible après le centre-ville de ménages propriétaires (57%). L'activité agricole est plutôt modérée, on la situe le long du Bras de la Plaine côté Est et le long du Bras de Cilaos côté Ouest.
- Ravine des Citrons : ce quartier concentre 2 000 habitants soit 31% de la population communale. Le quartier se caractérise par une population jeune (37% de moins de 25 ans), la forte présence de ménages pauvres (45%) et une part importante de ménages monoparentaux (18%). Le quartier regroupe plus du tiers du parc de logements sociaux de la commune (34%). On peut y découvrir un kiosque et un splendide panorama sur le Bras de la Plaine. L'activité agricole est peu présente et se concentre essentiellement en partie haute du quartier.

Source : diagnostic AGORAH - mission d'accompagnement



Ces différents lieux de vie provoquent une coupure urbaine qui tend à s'atténuer entre la Mare, Bras-Long et la Ravine des Citrons.

● Une attractivité résidentielle confrontée à des enjeux urbains

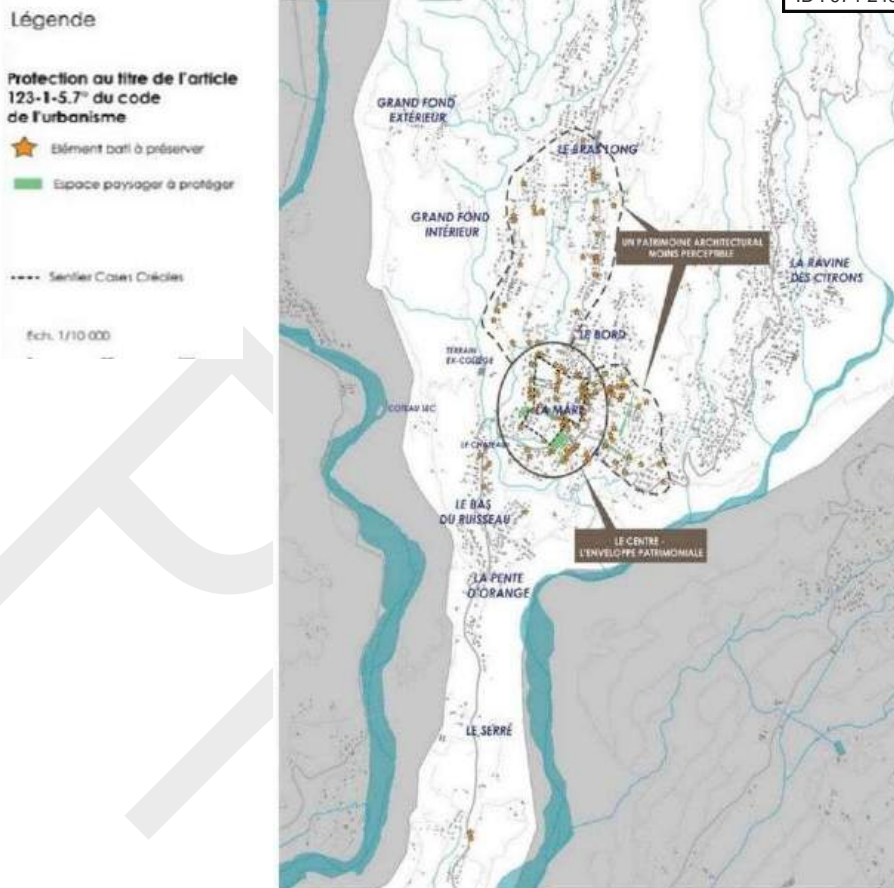
L'attractivité forte du territoire se retrouve confrontée à plusieurs dysfonctionnements grippant le développement résidentiel :

- Le Centre-bourg pâtit d'une mauvaise optimisation des parcelles dans une centralité urbaine dense, notamment par la présence d'îlots de parcelles présentant un potentiel de projet.

- Les quartiers résidentiels sont marqués par une stratégie d'urbanisation de l'étalement urbain, notamment visible au Serré. Ce mode d'urbanisation a provoqué une discontinuité urbaine et un manque de cohérence. Cet étalement urbain a également affecté le paysage agricole tout en amenant des bâtis aux architectures inadaptées à l'environnement.

Les habitants ont constaté l'installation progressive de constructions en désaccord avec l'architecture traditionnelle créole.

Après un travail de recensement des maisons créoles, la Commune se retrouve confrontée à une problématique quant à leur préservation et leur valorisation. L'absence de reconnaissance des maisons créoles dans un patrimoine bâti et historique les rend sujettes à des démolitions pour des projets plus récents et plus faciles d'entretien. La préservation de ce parc est également compromise par un manque d'accompagnement des propriétaires, parfois contraints de vendre plutôt que d'opter pour des travaux de rénovation (rénovation énergétique, obligations concernant l'habitat insalubre, restaurations etc.)



-
- **Une identité agricole ancrée**

L'exploitation du Dimitile dans les années 1910 ainsi que la culture du géranium et du café ont longtemps assis la prospérité de la Commune. L'agriculture n'est plus considérée comme une composante majeure de l'économie communale, notamment par le déclin du nombre d'emplois et du poids économique dans ce secteur, mais elle reste un marqueur culturel partagé. La disparition de certaines terres agricoles, déclassées au profit de la construction de nouvelles habitations est vécue comme une perte pour la culture locale. Ainsi, la déprise agricole subie par l'Entre-Deux entre 1988 et 2010 est classée comme le plus gros déclin de la région sud de l'île. Entre 2011 et 2016, les actifs agricoles ont poursuivi cette tendance en connaissant une diminution de 32%.

L'Entre-Deux abrite de nombreuses parcelles agricoles qui manquent de valorisation, notamment dans le cadre de l'autonomie alimentaire. La production en « champ ouvert » ou « openfield » maraîcher de fruits et légumes dans des petites exploitations familiales reste récurrent. Le modèle de la cellule agricole de petite surface avec la présence de haies et bosquets permettent la délimitation des cultures et la rétention des eaux de ruissellement.

Les friches agricoles quant à elles, sont situées dans les quartiers de périphérie de typologie pavillonnaire. Les terrains sont vendus progressivement et sont déclassés pour devenir des espaces à vocation urbaine, comme inscrit au PLU.

Néanmoins, la polyculture reste majoritaire sur son territoire donnant aux paysages de l'Entre-Deux, une identité rurale singulière et autonome.

Article 2 – Les ambitions du territoire

1.1 Les orientations stratégiques du territoire de la CASUD

La CASUD a décliné sa stratégie de territoire dans son Projet de Territoire, en lien avec le Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE). Elle s'articule comme suit :

Orientation 1 : Prendre soin de notre environnement et renforcer l'autonomie énergétique de notre territoire pour en assurer la durabilité et la viabilité pour les générations futures.

- Continuer à construire des réponses durables au défi de la préservation de nos ressources naturelles et de notre cadre de vie : biodiversité, environnement, eau, aménagement des ravines, assainissement
- Affirmer et valoriser notre identité rurale, terrienne autour des solidarités
- Faire émerger de nouveaux métiers liés à la préservation de notre cadre de vie.

Orientation 2 : Réaffirmer l'identité rurale, environnementale et les conditions permettant de sécuriser notre autonomie alimentaire

- Accompagner la transition de notre agriculture et soutenir nos agriculteurs
- Développer les circuits courts et monter en valeur ajoutée locale à notre production en la diversifiant via la mise en place de labels et de nouvelles filières
- Accompagner l'éducation à une alimentation saine et locale par l'implication citoyenne et associative

Orientation 3 : Renforcer l'attractivité économique du territoire et assurer l'inclusion des actifs et des habitants par une offre de formation d'accompagnement adaptée.

- Accompagner la formation aux métiers de l'environnement et du numériques
- Favoriser l'installation d'un pôle autour de l'ingénierie environnementale et de l'économie circulaire
- Contribuer à l'installation de pépinières et entreprises innovantes mobilisées autour des enjeux de transitions environnementales, énergétiques et de durabilité

Orientation 4 : Mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer la transition écologique en fondant une expertise et des équipements valorisant l'économie circulaire. Cela se décline en trois objectifs :

- Poursuivre la gestion des déchets et optimiser les coûts
- Développer de nouvelles filières et tendre vers le développement de l'économie circulaire créatrice d'emplois et de valeur ajoutée
- Faire émerger de nouveaux métiers : sentinelle de l'environnement, agents « valoristes » etc.

1.2 Le projet de territoire de l'Entre-Deux

La Commune de l'Entre-Deux a initié la révision générale du Plan Local d'Urbanisme en octobre 2019, suivie de la révision du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce document structurant a permis de requalifier la stratégie en matière de préservation du cadre de vie et de sauvegarde du patrimoine naturel, tout en maintenant une dynamique de prévention des risques naturels efficace.

La stratégie de transition vers des énergies renouvelables et la gestion accrue des ressources est intensifiée à l'aune d'enjeux environnementaux nouveaux ou éprouvés.

La préservation du cadre de vie et le souci de réponse aux problématiques environnementales se compilent à une balance démographique positive, issue d'un territoire attractif. Ainsi, la révision du PLU inscrit le besoin de nouveaux logements adaptés et diversifiés, afin de garantir le développement du territoire en répondant à des enjeux d'inclusion et d'habitat. L'arrivée de nouveaux habitants posera la question d'une offre d'équipements et de services adaptée aux nouveaux besoins.

L'évolution démographique a également permis de développer les centralités périphériques du centre-ville historique. Le PLU prévoit ainsi une mise en cohérence du territoire entre centralité principale et centralités secondaires afin d'assurer un maillage de qualité entre les quartiers et au sein du village.

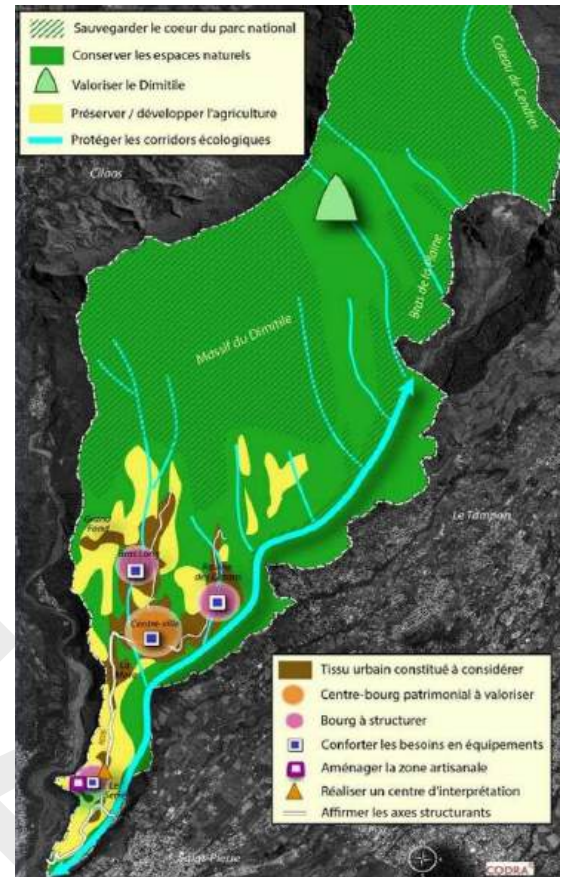
Ainsi, la vie au sein du village se traduit par le développement de l'économie locale et des richesses du territoire avec la mise en valeur du cadre de vie, du patrimoine immatériel et de la culture locale. L'intégration de l'identité rurale et agricole du territoire en tant que moteur du développement économique sera également l'occasion de réfléchir à de nouveaux modèles économiques, en cohérence avec l'histoire du territoire et ses ambitions d'économie locale et circulaire.

En effet, le territoire de l'Entre-Deux présente un patrimoine riche d'histoire et de culture, qu'il convient de préserver, notamment par la sauvegarde de l'identité créole, du patrimoine remarquable et des savoir-faire du village.

Pour répondre à ce projet de territoire communal, le PLU fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il se définit par deux points :

1. Limiter le recours aux extensions urbaines : « Le PLU doit être compatible avec les possibilités d'extension urbanisées autorisées à l'Entre-Deux [...] selon le PPR »
2. Assurer une densité minimale des opérations et des constructions au sein des zones à urbaniser :
 - « Des objectifs différenciés de densité minimale, selon les secteurs et les types de projets, sont à définir pour les zones ouvertes à l'urbanisation (Zone AU) :
 - 20 logements par hectare minimum pour les zones ouvertes à l'urbanisation en bourg de proximité
 - 10 logements par hectare minimum pour les zones ouvertes à l'urbanisation dans les territoires ruraux habités

Les orientations du Plan Local d'Urbanisme se complètent de la stratégie commerciale établie dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial du SCoT Grand Sud. Ce dernier présente les polarités commerciales et les projets d'aménagement et de développement commercial de l'Entre-Deux comme suit :



Orientations de maillage commercial pour la période 2019-2035 COMMUNE : L'ENTRE-DEUX



Le projet de territoire de l'Entre-Deux s'inscrit également dans les objectifs des documents stratégiques suivants :

- La Convention Territoriale Globale signée le 29 décembre 2022 pour la période 2022-2026 (en annexe de la présente convention) permettant de formaliser les engagements de la CAF et de la Commune pour le développement d'actions concertées sur le territoire en faveur des habitants
- Le Contrat Local de Santé signé le 19 mars 2024 permettant de décliner les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé de la Réunion pour la période 2023 - 2033
- Le Projet Éducatif Territorial, permettant aux acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

En parallèle, l'Entre-Deux poursuit les **démarches de labellisation** et projette l'obtention et/ou le maintien des labels / marques suivantes :

LABEL / MARQUE	Objectif
Ville Pays d'Art et d'Histoire	Obtention
Petites Cités de Caractère	Obtention
Station Verte	Maintien
Territoire Économie Sociale et Solidaire - [Catherine1]	Obtention

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques. Ces dernières sont restituées sur une cartographie du territoire en annexe 1 de la présente convention.

La stratégie du projet de territoire communal a été affinée dès la signature de la convention d'adhésion en décembre 2021 et sera enrichie tout au long de la durée de vie du programme afin de considérer les évolutions de contexte territorial et intercommunal ainsi que les travaux en cours.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

- **ORIENTATION 1 : REPLACER L'HABITANT ET LE CADRE DE VIE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE**
 - Axe 1 : Déployer le plan d'équipements et de services
 - Axe 2 : Améliorer l'offre de logements du territoire
 - Axe 3 : Adapter les services et équipements du territoire

- **ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE**
 - Axe 1 : Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
 - Axe 2 : Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement

- **ORIENTATION 3 : RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
 - Axe 1 : Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
 - Axe 2 : Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
 - Axe 3 : Mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets et des biodéchets

- **ORIENTATION 4 : PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES CRÉOLES DE LA RÉUNION**
 - Axe 1 : Concrétiser les stratégies patrimoniales
 - Axe 2 : Favoriser la diffusion et la promotion des patrimoines locaux

- **ORIENTATION 5 : CONSTRUIRE UNE OFFRE DE MOBILITÉ ADAPTÉE À TOUS LES USAGERS ET AUX NOUVEAUX ENJEUX**
 - Axe 1 : Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers
 - Axe 2 : Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches action ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du Projet de Territoire de la CASUD.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

4.4 Périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil majeur pour la revitalisation des territoires et de leurs centralités.

L'ORT vise ainsi à mettre en œuvre un projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire concerné, afin d'en améliorer l'attractivité mais aussi :

- de lutter contre la vacance des logements (230 au total) et locaux commerciaux et artisanaux, et contre l'habitat indigne (118 logements insalubres repérés),
- de réhabiliter les friches urbaines, l'immobilier de loisir,
- de valoriser le patrimoine bâti.

Le périmètre ORT de la Commune de l'Entre-Deux est en cours de définition, il fera l'objet d'un avenant à la présente convention , après validation des instances délibératives.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Le territoire signataire : La Commune de l'Entre-Deux et la CASUD

En signant cette convention, la Commune de l'Entre-Deux assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la Commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Commune signataire s'engage à désigner dans ses services un référent pour le programme Petites Villes de Demain. La CASUD s'engage à mobiliser une équipe dédiée au sein des directions en lien avec le chef de projet PVD.

Le territoire signataire, à savoir la Commune et la CASUD, s'engage, chacun en ce qui le concerne à :

- Animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.
- Mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.
- Mettre en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.2 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services - services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme - dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise

comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 5.

6.3. Engagements des autres opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 2.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

La Commune de l'Entre-Deux met en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat pour la Réussite de Transition Écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Réaliser le bilan annuel du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière validé en COFIL ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;

- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Le suivi et l'évaluation du programme Petites Villes de Demain est un enjeu important pour la Commune de l'Entre-Deux.

Un dispositif de suivi-évaluation est à construire, au cours de la première année de mise en œuvre du programme, et s'appuiera sur la mise à jour des différents indicateurs, la création de grilles de recueil de données auprès des partenaires, d'analyse des projets réalisés dans les PVD, de questionnaires à destination des usagers. Une évaluation quantitative et qualitative globale de la période de mise en œuvre du programme sera réalisée.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement



pour la durée du contrat et prend automatiquement fin, sans qu'aucun formalisme ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de XXX à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de XXX.



Signé à xxxx le xxx

Projet



Sommaire des annexes

Annexe 1 : Projet de territoire – orientations stratégiques

Annexe 2 : Maquette financière

Annexe 3 : Fiches Actions

Projet

**Annexe 1 – Projet de territoire et orientations stratégiques**

AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	NATURE	Période
1. REPLACER L'HABITANT ET LE CADRE DE VIE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE		
1.1 Déployer le plan d'équipement et de services		
1.1.1 Enclencher la préfiguration du centre social et la mise en œuvre de l'agrément	ACTION	2020-2026
1.1.2 Réalisation d'une maison de santé dans le quartier Bras-Long	ACTION	2020 - 2026
1.1.3 Revitaliser le quartier de la Ravine des Citrons par l'installation de commerces et de cabinet de santé	ACTION	2027 - 2032
1.1.4 Développer l'offre en matière de petite enfance avec la création de 3 microcrèches (2 Bras-Long, 1 Ravine des Citrons)	ACTION	2020-2026
1.1.5 Création d'une crèche d'entreprise au Serré	ACTION	2020-2026
1.1.6 Création d'un point France Services dans le quartier de la Mare	ACTION	2020 - 2026
1.1.7 Développer l'accès aux droits et service par la lutte contre la fracture numérique et le déploiement du Pass Numérique	ACTION	2020 - 2026
1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire		
1.2.1 Réalisation de l'opération cœur de Bras-Long : réalisation d'une Résidence Personnes Âgées (habitat inclusif) et d'un commerce de proximité	ACTION	2020-2026
1.2.2 Réalisation de l'opération cœur de Bras-Long : réalisation d'une école maternelle de 6 classes	ACTION	2020-2026
1.2.3 Réalisation de l'opération Mahots	ACTION	2020-2026
1.2.4 Réalisation de l'opération Tourterelle	ACTION	2020-2026
1.2.5 Réalisation de l'opération Choca (10 maisons individuelles et 30 logements locatifs sociaux)	ACTION	2020-2026
1.2.6 Permettre l'amélioration légère de 80 logements des allocataires de la CAF	ACTION	2020-2026
1.2.7 Soutenir les opérations de réhabilitation de logements sur le quartier de la Ravine des Citrons	ACTION	2020 - 2026
1.2.8 Réalisation de logements sur le Serré	ACTION	2027 - 2032
1.3 Adapter les services et équipements du territoire		
1.3.1 Redynamiser l'Espace de Vie Sociale de la Ravine des Citrons	ACTION	2020-2026
1.3.2 Délocaliser le SDIS afin d'agrandir ses locaux et optimiser les délais d'intervention	ACTION	2027-2032
1.3.3 Transférer des services techniques à la Ravine des Citrons	ÉTUDE	2020-2026
1.3.4 Projet de déchetterie inversée sur le quartier du Serré	ÉTUDE	2027-2032
1.3.5 Réalisation d'une station d'épuration dans le quartier du Serré -	ÉTUDE	2027-2032
2. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE		
2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire		
2.1.1 Requalification de la Place de la Liberté - ÉTUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE (phase AVP)	ÉTUDE	2020-2026
2.1.2 Réalisation d'un diagnostic structurel des besoins d'évolution du commerce en centre-ville - Rue du Commerce	ÉTUDE	2020-2026
2.1.3 Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité et expérimentation	ÉTUDE	2020-2026



AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	NATURE	PÉRIODE
d'un place d'un marché		
2.1.4 Réaliser une ZAE à dominante touristique et patrimoniale (artisans locaux, métiers lontan) à la Mare	ÉTUDE	2020 - 2026
2.1.5 Maîtriser le foncier pour la réalisation de la ZAE du Serré	ACTION	2020 - 2026
2.1.6 Réaliser une ZAE agroalimentaire et un atelier de transformation Rue Laurent Lauret au Bras-Long - étude d'opportunité	ÉTUDE	2020-2026
2.1.7 Recycler le foncier du quartier du Serré par la réhabilitation d'une friche agricole	ÉTUDE	2020 - 2026
2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement		
2.2.1 Agrandissement de l'hôtel Dimitile	ACTION	2020-2026
2.2.2 Améliorer l'offre de restauration	ACTION	2020 - 2026
2.2.3 Valorisation des sentiers pédestres, de randonnée et des venelles (signalétique, entretien)	ACTION	2020 - 2026
2.2.4 Étudier la réhabilitation des venelles (faisant suite au diagnostic ADEME plan marche)	ÉTUDE	2020 - 2026
2.2.5 Aménagement d'un point de vue pour la valorisation du panorama du village en entrée de bourg	ÉTUDE	2027 - 2032
2.3 Construire une offre de tourisme social		
2.3.1 Finalisation des travaux de rénovation de la Case Manin pour la réalisation d'un hébergement touristique social et solidaire (habitat inclusif)	ACTION	2020 - 2026
2.3.2 Réaliser une étude tarifaire pour adapter l'offre touristique du Centre Manin	ETUDE	2020 - 2026
2.4 Validation des démarches de labellisation		
2.4.1 S'inscrire dans la démarche Ville Pays d'Art et d'Histoire	ACTION	2020 - 2026
2.4.2 Obtenir la marque Petites Cités de Caractère	ACTION	2020 - 2026
2.4.3 S'inscrire dans la démarche d'obtention du label Économie Circulaire	ACTION	2020 - 2026
2.4.4 Poursuivre les objectifs du label Station Verte	ACTION	2020 - 2026
2.4.5 Créer et promouvoir la marque "l'Âme Créole" - entamer une démarche de marketing territorial	ACTION	2020 - 2026
3. RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE		
3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés		
3.1.1 Réaliser le plan d'action du Pole Territorial de Coopération Économique OSPAAAL (développement stratégique - création SCIC - groupement de commandes (accompagnement) - biodéchets - analyse foncière (accompagnement) et retenue collinaire (accompagnement))	ACTION	2020 - 2026
3.1.2 Poursuivre le plan d'action territorial de niveau 1 du Projet Alimentaire Territorial "Not Mangé - Not Santé" en lien avec le PTCE OSPAAAL	ACTION	2020 - 2026
3.1.3 Définir et réaliser le Projet Alimentaire Territorial de niveau 2	ACTION	2020 - 2026
3.1.4 Créer la boutique de producteurs à la Mare	ACTION	2020 - 2026
3.1.5 Étendre le concept de jardins partagés dans le quartier du Bras Long afin de créer du lien social et favoriser l'accessibilité alimentaire	ACTION	2027 - 2032
3.1.6 Programme de réagriculturation du Dimitile (lutte contre les espèces envahissantes, irrigation, préservation de la biodiversité, culture)	ACTION	2027 - 2032



AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	NATURE	PÉRIODE
3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire		
3.2.1 Entreprendre la rénovation énergétique des bâtis publics	ACTION	2020 - 2026
3.2.2 Soutenir la rénovation énergétique des bâtis privés (tertiaires ou non)	ACTION	2020 - 2026
3.2.3 Poursuivre le projet de développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux	ACTION	2020 - 2026
3.2.4 Créer des îlots de fraîcheur dans toutes les écoles	ACTION	2020 - 2026
3.2.5 Renaturation de l'Arboretum par la régulation hydraulique	ACTION	2020 - 2026
3.2.6 Rucher pédagogique Jardin des Fontaines (quartier la Mare) - réduction des pressions sur la biodiversité	ACTION	2020 - 2026
3.2.7 Publication de l'inventaire des champignons du Dimitile	ACTION	2020 - 2026
3.2.8 Accompagner le programme 1 million d'Arbres, créer des couloirs écologiques et lutte contre la trame noire	ACTION	2020 - 2026
3.3 Mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets et des biodéchets		
3.3.1 Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets telles que formulées dans le CODOM	ACTION	2020 - 2026
3.3.2 En lien avec le Programme d'Actions Territorialisées du CITEO, poursuivre le déploiement du tri hors foyer	ACTION	2020 - 2026
4. PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES CRÉOLES DE LA RÉUNION		
4.1 Concrétiser les stratégies patrimoniales		
4.1.1 Mettre en œuvre le plan d'action du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP) -	ACTION	2020 - 2026
4.1.2 Dérouler le CIAP sur l'ensemble de la Commune par la valorisation des éléments remarquables des quartiers (Bras-Long, Ravine des Citrons, Serré)	ACTION	2020 - 2026
4.1.2 Préserver et valoriser le patrimoine naturel du massif du Dimitile	ACTION	2020-2026
4.2 Favoriser la diffusion et la promotion des patrimoines locaux		
4.2.1 Intégrer la salle Kafé ek Lambrekin dans la diffusion et le rayonnement du patrimoine immatériel (danse, chants, contes, films, expositions, photo... créoles)	ACTION	2020-2026
5. CONSTRUIRE UNE OFFRE DE MOBILITÉ ADAPTÉE A TOUS LES USAGERS ET AUX NOUVEAUX ENJEUX		
5.1 Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers		
5.1.1 Diagnostic de mobilité active et élaboration du schéma de déplacement	ACTION	2020-2026
5.1.2 mettre en œuvre le contournement du centre-bourg - liaison Bras-Long - Grand Fond Extérieur	ÉTUDE	2027 - 2032
5.1.3 Amorcer la réflexion sur un contournement du centre-bourg (connexion entre Serré et la Ravine des Citrons)	ÉTUDE	2027 - 2032
5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce		
5.2.1 Sensibiliser les administrés au covoiturage et l'usage des deux aires de covoiturage	ACTION	2020-2026
5.2.2 Optimiser l'intégration de la gare routière dans la mobilité douce et durable du territoire (sensibilisation, départ de venelles, pôle multimodal)	ACTION	2020-2026
5.2.3 Mettre en place des parcs à vélo à destination des habitants et des agents communaux	ACTION	2020-2026



AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	NATURE	PÉRIODE
5.2.4 Développer l'offre de véhicules électriques et de bornes de recharge	ACTION	2027 - 2032
5.2.5 Valoriser les itinéraires de mobilité douce, leur praticité et leur sécurisation, principalement pour le développement du pedibus et de la pratique du vélo	ACTION	2020 - 2026

TOTAL : 66 actions
57 actions identifiées sur la période 2020 - 2026
9 actions identifiées pour la période 2027 - 2032

Projet

FICHE ACTION N° 1.1.1

Préfiguration du centre social et mise en œuvre de l'agrément

Axe stratégique	1. Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale		
Orientation	1.1 Déployer le plan d'équipement et de services		
Action nom	Enclencher la préfiguration du centre social et la mise en œuvre de l'agrément		
Action n°	1.1.1		
Statut	Validée en totalité, actions en partie engagées		
Niveau de priorité	Fort		
Maître d'ouvrage	Commune de l'Entre-Deux		
Description de l'action	<p>Impulser une dynamique partenariale autour du projet de centre social. Créer une logique d'intervention facilitant l'expression des besoins des familles et l'identification des pistes d'actions Faire coïncider les axes de travail et les pistes d'actions Mettre en œuvre et évaluation du projet pour sa réalisation</p> <p>Une préfiguration du Centre Social est nécessaire afin de déterminer la meilleure configuration possible. Une coordination permet une articulation cohérente entre les différentes actions menées sur le territoire. Agrément, accordé par la Caf, sur la base d'une évaluation du projet social. Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire de vie ou à favoriser la vie sociale des familles. Prévoir un pôle parentalité permettant l'accompagnement des familles dans divers facettes quotidiennes : l'alimentation, la médiation familiale, l'acquisition de la maîtrise du numérique pour le travail scolaire à domicile, programmes vacances familles parentalité, échanges éducatifs, prévention, bien-être, expression artistique...</p>		
Partenaires	Caf - Etat - Département - Région		
Dépenses prévisionnel/définitif	ANNEE	CAF	COMMUNE AUTRES



	2022	50 000€	70 000€	
	2023	30 000€	10 000€	
	2024	70 785€	70 000€	129 500€
	2025	94 467€	70 000€	129 500€
	2026	94 467€	70 000€	129 500€
	<i>Fonctionnement</i>			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
	2022	-	-	-
	2023	400 000€	450 000€	600 000€
	<i>Investissement</i>			
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d'euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CTG			
Calendrier	Dès la validation par la Caf du projet social. 2023 : Préfiguration 2024 - 2025 : mise en place d'activités dans les locaux actuels du CCAS puis déménagement dans les locaux du centre social Construction ou réhabilitation d'un local en propre 2023 : études de maîtrise d'œuvre (PRO/DCE) 2024 : Travaux de réhabilitation et d'aménagement 2025 : Livraison et ouverture			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, Convention Territoriale Globale			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation de la structure Taux de la satisfaction des habitants Nombre d'animations mises en place Taux de participation aux activités			
Conséquence sur la fonction de centralité	Accueillir et écouter des usagers-habitants, des familles et des groupes ou des associations. assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés permettant d'outiller la Commune dans sa réponse à des enjeux sociaux et d'inclusion.			
Annexes	Convention Convention Territoriale Globale Programme d'action de la CTG et suivi d'évaluation			

FICHE ACTION N° 1.1.2

Maison de santé

Axe stratégique	1. Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.1 Déployer le plan d'équipement et de services
Action nom	Réalisation d'une maison de santé dans le quartier Bras-Long
Action n°	1.1.2
Statut	En projet / Validée / Engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Privé - CCAS
Description de l'action	<p>Selon la loi du 10 août 2011 (« loi Fourcade »), la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) Rurale est «une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Ces professionnels assurent des activités de soins sans hébergement de premier recours de second recours et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé ». (Article L. 6323-3 du Code de la santé publique.) Ils travaillent autour d'un projet de santé commun.</p> <p>Elle est constituée d'au moins un généraliste et d'un autre professionnel paramédical.</p> <p>Une attention particulière sera portée sur la structure juridique la plus adaptée (Société Civile de Moyens, Société Civile Professionnelle... La Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) est particulièrement adaptée à la création d'une MSP.</p> <p>Il s'agira de regrouper un certain nombre de professionnels de santé libéraux de premier recours, médicaux et paramédicaux, et éventuellement d'autres spécialistes.</p> <p>Un conventionnement avec la Sécurité Sociale et les mutuelles de l'île est indispensable</p> <p>Ainsi il est envisageable d'y retrouver :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Deux médecins généralistes ● Un psychomotricien ● Une antenne de la pharmacie de la ville



	<ul style="list-style-type: none"> ● Un gynécologue ● Un psychologue ● Un ophtalmologue ● Un ORL ● Un dermatologue ● Un allergologue ● Un podologue-pédicure ● Un podo-orthésiste ● Un pédiatre ● Une sage-femme ● Un orthophoniste ● Un gérontologue ● Un cardiologue ● ... <p>Ils seront assistés par deux secrétaires et deux assistantes médicales et un coordinateur</p> <p>Faciliter le projet privé de regroupement de praticiens dans une maison de santé dans la mesure où il permet de libérer des locaux et d'améliorer l'offre de services en matière de santé.</p> <p>La Commune souhaite être facilitatrice notamment dans l'identification et l'accession d'un site approprié.</p>
Partenaires	<p>ARS : valide l'implantation de la maison de santé pluridisciplinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La SEMADER : bailleur social qui construira les locaux qui accueillera l'équipement. ● L'Etat : financeur au titre du logement social et de Petites Villes de Demain. ● Professionnels de santé ● Département ● Région (au titre du Plan régional d'accès à la santé) ● Fonds Européens ● CNAM
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Le plan d'action « 4000 maisons de santé pluriprofessionnelles » accorde de nouveaux moyens financiers à hauteur de 50 millions d'euros afin de marquer l'engagement de l'État aux côtés des porteurs de projet et accélérer fortement le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles</p>
Calendrier	2024 : préfiguration et études de maîtrise d'œuvre

	<p>(PRO/DCE) 2025 : Travaux de construction et d'aménagement 2026 : livraison</p> <p>Une réunion des états généraux est prévue en mai 2024 permettant d'identifier les professionnels de santé intégrant les 6 ou 8 bureaux de la maison de santé</p> <p>Une réunion complémentaire permettra d'identifier les attentes de la population en matière de soins</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Convention Territoriale Globale (CTG), Contrat Local de Santé (CLS)</p> <p>[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Lancement des travaux de la MS Mise en service de la MS Intallation de nouveaux professionnels de santé</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Optimisation des locaux commerciaux en direction du commerce de proximité, tout en conservant l'offre de santé gage d'attractivité du centre-ville. Renforcement de l'offre et appui aux besoins de soins de santé de la population</p>
Annexes	<p>Veiller au respect de la réglementation en matière d'aménagement public/privé en fonction du niveau d'implication de la commune dans le projet.</p>

FICHE ACTION N° 1.1.3

Installation de commerces et d'un cabinet de santé

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et de la cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.1 Déployer le plan d'équipement et de services
Action nom	Revitaliser le quartier de la Ravine des Citrons par l'installation de commerces et d'un cabinet de santé
Action n°	1.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Affirmer la centralité de la Ravine des Citrons en complétant l'offre d'équipements et de services dans la rue Jean Lauret par la réalisation de locaux commerciaux et d'un cabinet de santé.</p> <p>Ce projet permet d'équiper le quartier en matière de commerces et d'offres de santé sans avoir à se déplacer dans la centralité de La Mare.</p> <p>Cette action œuvre en faveur du désengorgement du centre ville et de la cohésion territoriale.</p>
Partenaires	Porteur de projet privé
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir par les porteurs de projet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Constitution d'une dynamique de centralité à la Ravine des Citrons</p> <p>Développement de l'offre commerciale</p> <p>Installation de nouveaux professionnels de santé</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Enrichir les services et la vie commerciale de proximité à destination de la population de la Ravine des Citrons
Annexes	Veiller au respect de la réglementation en matière d'aménagement public/privé en fonction du niveau d'implication de la commune dans le projet.

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 974-249740085-20240726-AFF14_CC2607243-DE

FICHE ACTION N° 1.1.4

Améliorer l'offre en matière de petite enfance

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale			
Orientation	1.1 Déployer le plan d'équipement et de services			
Action nom	Développer l'offre en matière de petite enfance avec la création de 3 microcrèches			
Action n°	1.1.4			
Statut	En projet / validée / engagée			
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible			
Maître d'ouvrage	Privé			
Description de l'action	<p>Ce projet vise à aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en créant de nouvelles places d'accueil répondant aux besoins du territoire.</p> <p>Les modalités de mise en œuvre se traduisent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un appel à projet pour la création des places d'accueil, • Démarche qualité dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant du territoire • Optimisation des fonds dédiés à la petite enfance <p>Cette démarche a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'offre sur le territoire et favoriser l'insertion professionnelle des familles éloignées de l'emploi • Offrir aux famille le mode d'accueil le plus adapté à leur besoin • Veiller à l'équilibre financier des structures et l'optimisation des fonds publics 			
Partenaires	Conseil Départemental Pôle Emploi Établissements d'accueil des Jeunes Enfants du Territoire			
Dépenses prévisionnel/définitif	<i>Fonctionnement</i>			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES



	2022	105 318€	-	-
	2023	140 425€	52 020€	34 943€
	2024	280 850€	80 020€	69 943€
	2025	280 850€	108 020€	104 943€
	2026	421 275€	108 020€	104 943€
	<i>Investissement</i>			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
	2023	-	70 000€	266 800€
	2024	540 000€	70 000€	266 800€
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d'euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CTG			
Calendrier	2022 : Ouverture de 12 places d'accueil au Bras Long : livrée en 2022 2024 : Ouverture de 12 places supplémentaires d'accueil au Bras Long : en projet 2025 : Ouverture de 12 places d'accueil à la Ravine des Citrons : en projet			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures ouvertes et de places sur chaque zone retenue • Nombre d'enfants inscrits fréquentant habituellement les nouveaux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant • Nombre d'heures ou de journées facturées, taux de facturation, taux de fréquentation • Typologie des familles accueillies • Nombre de familles ayant un retour positif sur l'emploi 			
Conséquence sur la fonction de centralité	Relancer l'emploi dans les centralités du territoire par la création de nouveaux emplois et en améliorant l'offre de services de garde d'enfant.			
Annexes	Convention territoriale globale			

FICHE ACTION N° 1.1.5

Crèche d'entreprise au Serré

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.1 Déployer le plan d'équipement et de services
Action nom	Création d'une crèche d'entreprise au Serré
Action n°	1.1.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Privé
Description de l'action	<p>Création de 25 places de crèche d'entreprises (en activité ou en cours de création)</p> <p>Mise en place d'horaires d'ouverture dits « atypiques » en adéquation avec l'activité économique attendue.</p> <p>Comité de pilotage sur l'opportunité de développement dans le quartier identifié</p> <p>Appel à projet sur la création de places</p> <p>Démarche qualité dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du territoire</p> <p>Optimisation des fonds dédiés à la petite enfance.</p> <p>Point d'attention à considérer lors de la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les financements publics • Développer une offre en mode Prestation de Service Unique (PSU) pour les employés • Favoriser l'emploi sur la Commune • Proposer 10 % de places pour les habitants du quartier <p>Objectifs attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des solutions d'accueil en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant pour les professionnels salariés • Permettre aux familles de trouver un mode d'accueil en adéquation avec leurs horaires de travail • Permettre une souplesse dans l'organisations familiale pour les travailleurs ayant une faible visibilité sur leur planning
Partenaires	CCAS - Conseil Départemental - Acteurs du monde



	économique																								
Dépenses prévisionnel/définitif	<i>Fonctionnement</i>																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNEE</th> <th>CAF</th> <th>COMMUNE</th> <th>AUTRES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>-</td> <td>28 000€</td> <td>35 000€</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>146 276€</td> <td>28 000€</td> <td>35 000€</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>292 553€</td> <td>28 000€</td> <td>35 000€</td> </tr> </tbody> </table>	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES	2022	-	-	-	2023	-	-	-	2024	-	28 000€	35 000€	2025	146 276€	28 000€	35 000€	2026	292 553€	28 000€	35 000€
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES																					
	2022	-	-	-																					
	2023	-	-	-																					
	2024	-	28 000€	35 000€																					
	2025	146 276€	28 000€	35 000€																					
	2026	292 553€	28 000€	35 000€																					
	<i>Investissement</i>																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNEE</th> <th>CAF</th> <th>COMMUNE</th> <th>AUTRES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2024</td> <td>562 500€</td> <td>84 000€</td> <td>366 800€</td> </tr> </tbody> </table>	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES	2024	562 500€	84 000€	366 800€																
ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES																						
2024	562 500€	84 000€	366 800€																						
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d'euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CTG																								
Calendrier	Lancement du projet en 2024 suite à un appel à projet																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes • Nombre de familles ayant trouvé une solution satisfaisante 																								
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?																								
Annexes	Relancer l'emploi dans le quartier du Serré par la création de nouveaux emplois et en améliorant l'offre de services de garde d'enfant en suivant les spécificités de planning des travailleurs salariés.																								

FICHE ACTION N° 1.1.6

Maison France Services

Axe stratégique	1. Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation stratégique	1.1 Déployer le plan d'équipement et de services
Action nom	Création d'un point France Services dans le quartier Bras Long
Action n°	1.1.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Palier l'éloignement des services publics par une offre de proximité et un accompagnement à l'utilisation des services en ligne. • Offrir aux habitants un accompagnement de proximité sur leurs démarches administratives • Améliorer la lisibilité de l'offre des services publics • Aider aux démarches en lignes • Lutter contre la fracture numérique • Accompagner vers l'apprentissage du numérique • Maintenir l'offre d'accueil déjà existante : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Guichet unique (accompagnement par un conseiller numérique France Service) ◦ Poursuivre les points d'arrêts du Mobi'caf pour les écarts (Ravine des Citrons notamment) • Proposer une offre nouvelle complémentaire avec la maison de services de proximité avec : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Un accueil et un renseignement personnalisé ◦ La présence d'un conseiller numérique pour l'accompagnement vers le numérique ◦ L'utilisation en autonomie de bornes interactives et/ou visio • Favoriser la labellisation de la Maison de Service de proximité en France Services • Mettre en place une communication adaptée pour faire connaître le dispositif.



	<p style="text-align: center;">Les locaux seront occupés par des institutions permanentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCAS • CAF • La Poste • France Travail • Mission Locale • Département • Sécurité sociales <p style="text-align: center;">Ainsi que des permanences, notamment la Sudéau.</p> <p>La maison France Services accueillera également un conseiller numérique. Cette démarche suit la stratégie nationale suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décliner le programme d’action en faveur de l’inclusion numérique de France Relance : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Axe 1 : Recrutement de 4000 Conseillers numériques formés et entièrement financés par l’Etat proposant des ateliers d’initiation au numérique au plus proche des Français ; ◦ Axe 2 : Soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques, par la conception de dispositifs qui facilitent la formation des habitants ; ◦ Axe 3 : Généralisation d’outils simples et sécurisés indispensables aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivités territoriales, etc) pour leur permettre de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls • En lien avec la Maison France Services et la CTG, permettre aux habitants de bénéficier d’un accompagnement pérenne dans leurs démarches administratives et les former à l’usage des outils informatiques
Partenaires	Conseil départemental Conseil régional Caf Les services déconcentrés de l’état Associations labellisées France Services Association locale de formation
Dépenses prévisionnel/définitif	



	<p><i>Fonctionnement</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNEE</th> <th>CAF</th> <th>COMMUNE</th> <th>AUTRES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>-</td> <td>13 000€</td> <td>32 500€</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>-</td> <td>13 000€</td> <td>32 500€</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>-</td> <td>13 000€</td> <td>32 500€</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>-</td> <td>13 000€</td> <td>32 500€</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Investissement</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNEE</th> <th>CAF</th> <th>COMMUNE</th> <th>AUTRES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023</td> <td>-</td> <td>300 000€</td> <td>1 270 000€</td> </tr> </tbody> </table>	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES	2022	-	-	-	2023	-	13 000€	32 500€	2024	-	13 000€	32 500€	2025	-	13 000€	32 500€	2026	-	13 000€	32 500€	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES	2023	-	300 000€	1 270 000€
ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES																														
2022	-	-	-																														
2023	-	13 000€	32 500€																														
2024	-	13 000€	32 500€																														
2025	-	13 000€	32 500€																														
2026	-	13 000€	32 500€																														
ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES																														
2023	-	300 000€	1 270 000€																														
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d'euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CGT Plan de financement France Relance des conseillers numériques à hauteur de 85 000€																																
Calendrier	<p>Maison de service de proximité :</p> <p>2022 : phase de validation des plans des futurs locaux 2023 : études de maîtrise d'œuvre (PRO/DCE) 15 juin 2023 : début des travaux 2nd trimestre 2024 : Livraison</p> <p>Actions :</p> <p>2023 : continuité des actions Mobi'caf et Guichet Numérique, démarrage des permanences partenaires dans les locaux actuels du CCAS 2nd semestre 2024 - 2026 : ouverture de la Maison de service de proximité et activités passant du CCAS au nouveau local, Mobi'ca</p>																																
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale																																
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de demandes par service et par opérateur Nombre de procédures en ligne Nombre de visio-accueil Nombre de demandes d'accompagnement Nombre de dossiers traités Nature des demandes Satisfaction des usagers																																
Conséquence sur la fonction de centralité	Conforter les fonctions de centralité en renforçant les services de proximité Assurer l'inclusion sociale des habitants et la cohésion																																

	sociale en luttant contre la fracture numérique et l'exclusion territoriale
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.1

Coeur de Bras-Long – RPA et commerce

Axe stratégique	1. Replacer l’habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation stratégique	1.2 Améliorer l’offre de logements du territoire
Action nom	Réalisation de l’opération Coeur de Bras-Long : réalisation d’une Résidence Personnes Agées et d’un commerce de proximité
Action n°	1.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	SEMADER
Description de l’action	<p>En adéquation avec la convention réseau ville Amie des Aînés, l’Entre-Deux prévoit la réalisation d’ une résidence pour personnes âgées dans le quartier Bras Long et d’un commerce de proximité sur les parcelle AR 443-444, 39 chemin Dijoux.</p> <p>La résidence comptera 40 logements intégrant un animateur proposant un programme d’animations promouvant l’intergénérationnel, en lien avec le centre social</p> <p>Une démarche participative recensant les attentes et envies des résidents permettra de calibrer les animations proposées.</p> <p><i>En lien avec la réalisation de les fiches action 1.1.1 préfiguration du centre social et 1.1.2 Réalisation d'une maison de santé dans le quartier Bras-Long</i></p>
Partenaires	Sans objet
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir en lien avec la SEMADER
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir en lien avec la SEMADER
Calendrier	<p>Autorisation du permis de construire prévu en octobre 2024</p> <p>Début des travaux en 2025 pour 18 mois</p> <p>Calendrier de réalisation du local commercial de proximité déterminé par un appel à projet</p>



	<p>Livrable diagnostic Ville Amie des Aînés : fin 2024 Obtention label Ville Amie des Aînés au premier semestre 2025</p> <p>Le calendrier pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'animation dépend de la préfiguration du centre social</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Enclenchement des travaux</p> <p>Installation d'un porteur de projet dans le local commercial de proximité</p> <p>Pertinence du porteur de projet par rapport au tissu social et économique local</p> <p>Fréquentation du local commercial</p> <p>Attribution de logements de la résidence pour le public ciblé</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer l'offre commerciale de proximité dans la centralité et favoriser le développement de l'habitat inclusif
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.2

Coeur de Bras-Long – Ecole primaire

Axe stratégique	1. Replacer l’habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale																																
Orientation stratégique	1.2 Améliorer l’offre de logements du territoire																																
Action nom	Réalisation de l’opération Coeur de Bras-Long : réalisation d’une école primaire de six classes																																
Action n°	1.2.2																																
Statut	En projet / validée / engagée																																
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible																																
Maître d’ouvrage	Commune																																
Description de l’action	Réaliser une école primaire de 6 classes dont 2 classes de CP permettant d’accompagner la réalisation de logements dans le quartier Bras-Long et compléter l’offre d’équipements scolaires actuelle.																																
Partenaires	A préciser -																																
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Inconnu à ce stade</p> <p><i>Fonctionnement</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNEE</th> <th>CAF</th> <th>COMMUNE</th> <th>AUTRES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Investissement</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNEE</th> <th>CAF</th> <th>COMMUNE</th> <th>AUTRES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES	2022	-	-	-	2023	-	-	-	2024	-	-	-	2025	-	-	-	2026	-	-	-	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES	2023	-	-	-
ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES																														
2022	-	-	-																														
2023	-	-	-																														
2024	-	-	-																														
2025	-	-	-																														
2026	-	-	-																														
ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES																														
2023	-	-	-																														
Plan de financement prévisionnel / définitif	Inconnu à ce stade																																
Calendrier	Dépôt de permis de construire fin 2024 Début des travaux en 2025																																
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<u>Convention Territoriale Globale</u>																																
Indicateurs de suivi et	Enclenchement des travaux																																



d'évaluation	Fréquentation de l'école
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer l'offre d'équipements publics pour accompagner le développement de la centralité Bras Long
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.3

Coeur de Bras-Long - Opération Mahots

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire
Action nom	Coeur de Bras Long : Réalisation de l'opération Mahots
Action n°	1.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	SEMADER
Description de l'action	Réalisation de 30 à 40 logements de types maison de ville / petit collectif dans le cadre de l'opération Coeur de Bras Long
Partenaires	A préciser
Dépenses prévisionnel/définitif	<i>A définir</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Dépôt du permis de construire par la SEMA DER en octobre 2024 Lancement des travaux prévu en 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements réalisés • Nombre de logements occupés
Conséquence sur la fonction de centralité	Densifier la centralité de Bras-Long en lien avec la création d'équipements et de services.
Annexes	Etude préopérationnelle Coeur de Bras-Long

FICHE ACTION N° 1.2.4

Coeur de Bras-Long - Opération Tourterelles

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire
Action nom	Coeur de Bras Long : Réalisation de l'opération Tourterelles
Action n°	1.2.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Acquisition foncière de la parcelle AR 1008 par la Commune en cours.</p> <p>Programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 logements sociaux / mixtes • Aire de jeux • Micro crèche • Etc.
Partenaires	Sans objet
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Lancement des travaux prévu en 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements réalisés • Nombre de logements occupés
Conséquence sur la fonction de centralité	Densifier la centralité de Bras-Long en lien avec la création d'équipements et de services.
Annexes	Etude préopérationnelle Coeur de Bras-Long

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 974-249740085-20240726-AFF14_CC2607243-DE

FICHE ACTION N° 1.2.5

Coeur de Bras-Long - Opération Choca

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire
Action nom	Coeur de Bras Long : Réalisation de l'opération Choca
Action n°	1.2.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	SHLMR
Description de l'action	Réalisation de logements dans le cadre de l'opération Coeur de Bras Long <ul style="list-style-type: none"> • 10 maisons individuelles • 30 logements locatifs sociaux
Partenaires	Sans objet
Dépenses prévisionnel/définitif	5 600 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Lancement en 2024 suite à un appel à projet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements réalisés • Nombre de logements occupés
Conséquence sur la fonction de centralité	Densifier la centralité de Bras-Long en lien avec la création d'équipements et de services.
Annexes	Etude préopérationnelle Coeur de Bras-Long

FICHE ACTION N° 1.2.6

Amélioration légère de logements

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale																				
Orientation	1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire																				
Action nom	Permettre l'amélioration légère de 80 logements des allocataires de la CAF																				
Action n°	1.2.6																				
Statut	En projet / validée / engagée																				
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible																				
Maître d'ouvrage	CCAS																				
Description de l'action	<p>Apporter une réponse adaptée et durable aux ménages défavorisés, confrontés à des conditions d'habitat dégradé et ne pouvant prétendre aux dispositifs existants</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication et identification des besoins en matière d'amélioration de l'habitat • Montage des dossiers techniques, administratifs et financiers • Validation par les services impliqués • Mobilisation d'un maître d'oeuvre et réalisation des travaux • Suivi des chantiers et des paiements • Evaluation des travaux et de l'action <p>Les travaux concerneront l'ensemble des corps de métiers du second œuvre du bâtiment</p>																				
Partenaires	<p>CAF</p> <p>Partenaires institutionnels et associatifs du territoire impliqués dans l'amélioration de l'habitat</p>																				
Dépenses prévisionnel/définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNEE</th> <th>CAF</th> <th>COMMUNE</th> <th>AUTRES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023</td> <td>100 000€</td> <td>20 000€</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>100 000€</td> <td>20 000€</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>100 000€</td> <td>20 000€</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>100 000€</td> <td>20 000€</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES	2023	100 000€	20 000€	-	2024	100 000€	20 000€	-	2025	100 000€	20 000€	-	2026	100 000€	20 000€	-
ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES																		
2023	100 000€	20 000€	-																		
2024	100 000€	20 000€	-																		
2025	100 000€	20 000€	-																		
2026	100 000€	20 000€	-																		
Plan de financement	7,2 millions d'euros (montant plafond) versé par la CAF																				



prévisionnel / définitif	aux partenaires de la CTG
Calendrier	Lancement en juin suite à la délibération permettant d'articuler la procédure entre la CAF et le CCAS
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale Intervient en complément du PILHI de la CASUD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chantiers réalisés • Nombre de dossiers traités • Réalisation des chantiers • Absence de recours pour défaut de paiement, de travaux, ou de suivi administratifs • Impact du projet sur l'environnement
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logement dans la centralité en diminuant les situations d'insalubrité
Annexes	Convention Territoriale Globale

FICHE ACTION N° 1.2.7

Réhabilitation logements du Ravine des Citrons

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire
Action nom	Soutenir les opérations de réhabilitation de logements sur le quartier de la Ravine des Citrons
Action n°	1.2.7
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CCAS
Description de l'action	Réhabilitation de la Cité Géranium recensant 40 logements privés Copropropriété dégradée
Partenaires	CAF Partenaires institutionnels et associatifs du territoire impliqués dans l'amélioration de l'habitat
Dépenses prévisionnel/définitif	Au cas par cas
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d'euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CTG
Calendrier	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI CASUD)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chantiers réalisés • Nombre de dossiers traités • Réalisation des chantiers • Absence de recours pour défaut de paiement, de travaux, ou de suivi administratifs • Impact du projet sur l'environnement
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'offre de logement dans la centralité en diminuant les situations d'insalubrité
Annexes	Convention Territoriale Globale

FICHE ACTION N° 1.2.8

Logements au Serré

Axe stratégique	1.Replacer l’habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.2 Améliorer l’offre de logements du territoire
Action nom	Réalisation de logements sur le Serré
Action n°	1.2.8
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	CCAS
Description de l’action	Projet de réalisation de logements sociaux permettant la décohabitation sur une parcelle d’environ 7000m ² pour 30 à 40 logements (parcelle AT49 en partie)
Partenaires	EPFR Porteur de projet - bailleur
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Foncier : portage EPFR
Calendrier	2026 - 2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de portage EPFR (maîtrise foncière communale) • Réalisation d’études d’avant projet et de projet • Lancement des travaux (dépôt de permis de construire) • Nombre de logements créés permettant la décohabitation
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l’offre de logement dans la centralité secondaire permettant l’atteinte des objectifs de la loi SRU, compléter les objectifs de développement territorial de la Commune et stimuler l’activité économique et commerciale territoriale
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.1

Redynamiser l'EVS de la Ravine des Citrons

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.3 Adapter les services et les équipements du territoire
Action nom	Redynamiser l'Espace de Vie Sociale (EVS) de la Ravine des Citrons
Action n°	1.3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune / CCAS
Description de l'action	<p>L'Espace de Vie Sociale est devenu l'acteur majeur de la cohésion dans le quartier de la Ravine des Citrons de sorte que sa redynamisation permettrait de recréer un lien social essoufflé dans la centralité, notamment auprès des trois cités (Benjoints, Géraniums, Baies Roses). Le bureau d'étude travaillerait aux côtés du CCAS.</p> <p>Pour réaliser un espace pertinent avec le contexte de la Ravine des Citrons, un diagnostic de quartier pour l'analyse des besoins de la population et les animations rayonnant au-delà de l'EVS est nécessaire par le biais d'un bureau d'étude. Ce dernier appuierait également à la rédaction de l'agrément et du projet de centre social, dont l'EVS de la Ravine des Citrons serait l'antenne. Les actions à entreprendre seraient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter un animateur EVS • Mettre en œuvre une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ; • Formaliser les modes de participation effective des habitants et les modalités de gouvernance de la structure ; • Décliner des axes prioritaires et des objectifs généraux pertinents au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ; • Garantir la cohérence entre le plan d'action et les

	<p>axes prioritaires et objectifs généraux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • S’assurer de la faisabilité du projet social au regard de la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ; • Garantir l’accessibilité (ouverture à tous, horaires, tarification, etc.) ; • Favoriser la mixité des publics par des actions familiales intergénérationnelles 						
Partenaires	<p>CAF Gestionnaire Animation Vie Sociale (AVS) Prestataires de services</p>						
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><i>Fonctionnement</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNEE</th> <th>CAF</th> <th>CCAS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020 - 2026</td> <td>23 000€</td> <td>5 000€</td> </tr> </tbody> </table>	ANNEE	CAF	CCAS	2020 - 2026	23 000€	5 000€
ANNEE	CAF	CCAS					
2020 - 2026	23 000€	5 000€					
Plan de financement prévisionnel / définitif	7,2 millions d’euros (montant plafond) versé par la CAF aux partenaires de la CTG						
Calendrier	Structuration du schéma de l’AVS finalisé en 2023 Animation sur la durée de la CTG						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale Plan Intercommunal de Lutte contre l’Habitat Indigne (PILHI CASUD)						
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles touchées par les actions AVS • Nombre de partenaires impliqués • Nombre d’actions menées • Implication des habitants dans le projet social • Evolution du projet social en fonction de l’évolution des besoins terrain • Fréquentation de l’EVS et création d’une dynamique de quartier 						
Conséquence sur la fonction de centralité	Favoriser la cohésion sociale et territoriale ainsi que l’inclusion pour renforcer le tissu social de la centralité et des publics éloignés						
Annexes	Convention Territoriale Globale						

FICHE ACTION N° 1.3.2

Délocalisation du SDIS

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale											
Orientation	1.3 Adapter les services et les équipements du territoire											
Action nom	Délocaliser le SDIS afin d'agrandir ses locaux et optimiser les délais d'intervention											
Action n°	1.3.2											
Statut	En projet / validée / engagée											
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible											
Maître d'ouvrage	SDIS											
Description de l'action	Délocalisation du SDIS du centre-bourg (La Mare) vers la sortie de bourg permettant de rapprocher les locaux du Serré et de faciliter les interventions vers la Ravine des Citrons											
Partenaires	Sans objet											
Dépenses prévisionnel/définitif	<table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNEE</th> <th>COMMUNE</th> <th>SDIS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020 - 2026</td> <td>161 000€ (20%)</td> <td>644 800€ (80%)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Total : 806 000€</td> </tr> </tbody> </table>			ANNEE	COMMUNE	SDIS	2020 - 2026	161 000€ (20%)	644 800€ (80%)	Total : 806 000€		
	ANNEE	COMMUNE	SDIS									
	2020 - 2026	161 000€ (20%)	644 800€ (80%)									
Total : 806 000€												
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet											
Calendrier	2027 - 2032											
Lien autres programmes et contrats territorialisés												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Délais d'intervention accélérés 											
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Libérer des locaux stratégiques en centre bourg à destination de commerces ou accueil de services publics / association à destination de la vie sociale, économique et culturelle • Pacifier le trafic dans le centre bourg et atténuer le passage de poids lourds 											

Annexes	
---------	--

FICHE ACTION N° 1.3.3

Transfert des services techniques

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.3 Adapter les services et les équipements du territoire
Action nom	Transférer les services techniques à la Ravine des Citrons
Action n°	1.3.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier un foncier parmi les quatre identifiées par la Commune pour l'accueil des futurs locaux des services techniques communaux • Rapprocher les locaux du lieu de résidence des agents, domiciliés en majorité à la Ravine des Citrons
Partenaires	Sans objet
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent / régie
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2027 - 2032
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Délais d'intervention accélérés
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Désengorgement du centre-bourg en agissant sur les flux domicile-travail des agents communaux • Libération de locaux stratégiques en centre bourg permettant d'améliorer le linéaire commercial ou enrichir la vie économique, associative et sociale.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.4

Déchetterie inversée au Serré

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale												
Orientation	1.3 Adapter les services et les équipements du territoire												
Action nom	Projet de déchetterie inversée sur le quartier du Serré												
Action n°	1.3.4												
Statut	En projet / validée / engagée												
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible												
Maître d'ouvrage	CASUD												
Description de l'action	<p>Afin de permettre à ses usagers de limiter leurs déplacements et pour participer au désenclavement de ses bourgs, la CASUD a pour projet la création d'une déchetterie à l'Entre-Deux, sur le quartier du Serré au chemin de l'Equerre (foncier communal AT 45 et en partie sur les fonciers privés AT 46 et 49).</p> <p>A cette fin des travaux d'aménagement paysagers et de voirie pour l'accès extérieur et la circulation intérieure seront réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des ouvrages, équipements et infrastructures • réalisation de clôtures et portail d'entrée • aménagement de quais d'accès et de dépôt / vidage • création de locaux d'exploitation • réalisation de réseaux divers • aménagement et signalétiques divers • réalisation d'un espace d'accueil adapté aux flux de déchets demandant des moyens de collecte spécifique 												
Partenaires	Etat - Plan Relance Commune ELCIMAÏ												
Dépenses prévisionnel/définitif	<table border="0"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">FONCIER</th> <th style="text-align: center;">ETUDES</th> <th style="text-align: center;">TRAVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Définir prix foncier</td> <td style="text-align: center;">AMO : 22 000€ HT</td> <td style="text-align: center;">800 000€</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Modifications cadastrales</td> <td style="text-align: center;">MOE : 95 000€ HT</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">post travaux : 5 000€</td> <td style="text-align: center;">Mission contrôle</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	FONCIER	ETUDES	TRAVAUX	Définir prix foncier	AMO : 22 000€ HT	800 000€	Modifications cadastrales	MOE : 95 000€ HT		post travaux : 5 000€	Mission contrôle	
FONCIER	ETUDES	TRAVAUX											
Définir prix foncier	AMO : 22 000€ HT	800 000€											
Modifications cadastrales	MOE : 95 000€ HT												
post travaux : 5 000€	Mission contrôle												

	<p>technique : 9 200€ HT</p> <p>Coordination</p> <p>SPS : 7 300€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2021 - 2026 : Etude de faisabilité, de programmation et AMO en mai 2017 Mission de maîtrise d'oeuvre en 2021 Date prévisionnelle de démarrage des travaux : janvier 2025 Date prévisionnelle de mise en service des équipements : janvier 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation de la déchetterie par les habitants de l'Entre-Deux et communes voisines
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Désenclavement de la Commune
Annexes	Maîtrise d'oeuvre pour la création d'une déchetterie à l'Entre-Deux - 4 mars 2021 - Elcimaï

FICHE ACTION N° 1.3.5

Station d'épuration

Axe stratégique	1.Replacer l'habitant et le cadre de vie au coeur de la stratégie territoriale
Orientation	1.3 Adapter les services et les équipements du territoire
Action nom	Réalisation d'une station d'épuration dans le quartier du Serré
Action n°	1.3.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CASUD
Description de l'action	<p>Afin d'accompagner l'évolution démographique de son territoire, la CASUD a pour projet la création d'une station d'épuration à l'Entre-Deux, sur le quartier du Serré au chemin de l'Equerre.</p> <p>L'acquisition foncière est en cours</p>
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	A chiffrer
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 - 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Enclenchement des travaux en lien avec les projets de densification de la Commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner l'évolution démographique et la densification des centralités
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.1

Requalification de la Place de la Liberté

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Requalification de la Place de la Liberté - Etude de maîtrise d'oeuvre
Action n°	2.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La collectivité a souhaité engager une réflexion sur le devenir de la Place de la Liberté. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large de développement de l'Entre-Deux à l'horizon 2030. Dans ce cadre, la Place de la Liberté située en plein centre de la ville, au carrefour des passages et au coeur du secteur patrimonial stratégique, constitue un site pilote et connecté. Le réaménagement de cette place et de ses abords sera la première pièce d'une dynamique urbaine sur la commune en tant qu'espace de représentation et de valorisation des traditions créoles.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmer un centre-ville plurifonctionnel et un hypercentre en tant que coeur de village dynamique • Améliorer la lisibilité de l'offre artisanale et l'identité créole sur la place en lien avec le Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines • Clarifier et identifier les entrées du coeur de village • Mobiliser le foncier stratégique pour renforcer l'offre résidentielle et participer au financement du projet • Regrouper l'offre de santé autour de la pharmacie • Améliorer, hiérarchiser et sécuriser les flux voitures / piétons • Organiser et mieux répartir l'offre en stationnement pour répondre aux besoins des



	usagers
Partenaires	CASUD Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	80 000€ (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Enclenchement des travaux en lien avec les projets de densification de la Commune
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un espace de vie communal adapté aux besoins de la centralité et de ses habitants • Fréquentation des commerces et restaurateurs à proximité • Développement de nouvelles activités éphémères à proximité de la Place suite à sa requalification
Annexes	Etude de programmation pour le devenir de la Place de la Liberté - Tipa Tipa - février 2023

FICHE ACTION N° 2.1.2

Commerces du centre-ville – Rue du Commerce

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Réalisation d'un diagnostic structurel des besoins d'évolution du commerce en centre-ville
Action n°	2.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Connaître la situation et les besoins des commerçants par rapport à leurs locaux, ainsi que leur cycle d'activité (baux, perspectives...)
Partenaires	Banque des Territoires Chambres
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent Financement Banque des Territoires (sous réserve)
Plan de financement prévisionnel / définitif	MABC (sous réserve)
Calendrier	2024 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des résultats de l'étude • Transcription des actions préconisées dans le programme PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la réponse du projet aux besoins primaires des commerçants et faciliter l'adhésion au projet et à la mise en œuvre d'actions collectives
Annexes	Sans objet



Envoyé en préfecture le 14/08/2024
Reçu en préfecture le 14/08/2024
Publié le 06/06/2024
ID : 974-249740085-20240726-AFF14_CC2607243-DE



--	--

FICHE ACTION N° 2.1.3

Marché – étude d’opportunité et expérimentation

Axe stratégique	2.Développer l’attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Réalisation d’une étude d’opportunité et d’une expérimentation pour la mise en place d’un marché
Action n°	2.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Commune
Description de l’action	<p>Le commerce constitue un des leviers sur lesquels le dispositif Petites Villes de Demain s’appuie pour mettre en place la stratégie de revitalisation. 1 600 communes ont été retenues dans le cadre de ce programme dont la commune de l’Entre Deux.</p> <p>Or, l’Entre Deux dispose d’une armature commerciale limitée et peu diversifiée. La vocation de l’offre marchande de l’Entre Deux reste limitée à la réponse aux besoins du quotidien et le commerce ne constitue pas un élément fort de l’animation urbaine.</p> <p>C’est donc dans l’objectif de renforcer son attractivité commerciale que la commune de l’Entre Deux souhaite réfléchir à la création d’un marché forain dans son centre-bourg.</p> <p>Il s’agira également d’explorer l’activité du marché, notamment son impact sur l’offre de restauration en cas d’activité nocturne, son articulation avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial ainsi que la pertinence de l’installation d’une brocante et d’un espace de troc</p> <p>En lien avec le PTCE OSPAL, l’étude action vise à organiser une expérimentation de marché forain en lien avec les producteurs locaux.</p> <p>Il se composera de plusieurs phases, correspondant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de l’expérimentation par la prise de contact des exposants (professionnels, indépendants, cueveuses métirers),



	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation du matériel et de la logistique nécessaire • Communication • Phase 1 de lancement et expérimentation (P0) se déroulant sur 1 journée, • Phase 2 et X d'expérimentation se déroulant sur 1 journée et se basant sur les résultats de (P-1) • Consolidation des résultats obtenus <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axer le marché forain sur une production des Hauts et locale • Permettre à des petits producteurs en manque de visibilité de bénéficier d'une exposition récurrente • Différencier l'offre du marché forain pour œuvrer en faveur de l'économie locale et de l'attractivité touristique • Commercialiser les produits en lien avec les autres PAT de la Réunion
Partenaires	Banque des Territoires CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent Financement Banque des Territoires (sous réserve)
Plan de financement prévisionnel / définitif	P0: A déterminer P1 : A déterminer P2: à déterminer en fonction de la quantité de phases à réaliser à l'issue de P0 et P1
Calendrier	Le calendrier de l'expérimentation sera défini de manière évolutive en fonction des résultats obtenus
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet Alimentaire Territorial et PTCE OSPAL
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des résultats de l'étude • Transcription des actions préconisées dans le programme PVD • Fréquentation touristique du marché forain sur l'ensemble des phases d'expérimentation • Succès de l'expérimentation pour les exposants sélectionnés / contactés • Rentabilité du marché
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la réponse du projet aux besoins primaires des commerçants, des touristes et des habitants et faciliter l'adhésion au projet et à la mise en œuvre

	d'actions collectives
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N° 2.1.4

ZAE dans le quartier de la Mare

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Réaliser une ZAE à dominante touristique et patrimoniale (artisans locaux, métiers lontan) à la Mare
Action n°	2.1.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune CASUD
Description de l'action	<p>En lien avec le plan d'action du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines, l'Entre-Deux prévoit la réalisation d'une ZAE sur la parcelle AS1127.</p> <p>Cette ZAE jouera le rôle de couveuse de métiers lontan et s'intègre aux objectifs d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de la CTG :</p> <p>Valoriser les savoir-faire et les compétences informelles Développer la confiance en soi et rompre l'isolement par des ateliers collectifs Remobiliser vers un parcours d'insertion professionnelle par la coopération d'acteurs Mettre en œuvre l'écoute usager par le suivi de cohorte (évaluation partagée des parcours attentionnés)</p> <p>Les modalités de mise en œuvre de ce projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des acteurs (partage autour des objectifs de l'action et du rôle des acteurs) • Définition d'un calendrier avec les principaux acteurs • Repérage des allocataires par la CAF (via la plateforme Espoar) • Mise en œuvre de l'atelier : l'opérateur intervient dans l'accompagnement et le suivi des individus par diverses approches : accueil dans le dispositif, élaboration d'un projet d'insertion individualisé, mise en relation et phase d'action avec les entreprises et les organismes de formation, ateliers pratiques, préparation, appui conseil au marketing personnel, expérience en entreprise, éveil en famille, suivi post accompagnement



Partenaires	Partenaires de confiance agréés par la CAF FTM AEC PLIE Service insertion de la Ville Associations en faveur de l'insertion
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent Financement Banque des Territoires (sous réserve)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude d'opportunité : 30 000€ (estimation)
Calendrier	Etudes préalables : 2024 - 2025 Réalisation des travaux : 2025 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan d'action du CIAP PLIE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des études préalables et d'opportunité • Transcription des actions préconisées dans le programme PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Oeuvrer en faveur de l'insertion professionnelle • Améliorer l'attractivité économique du territoire • Promouvoir le patrimoine et créer de nouveaux points d'intérêt touristiques et commerciaux.
Annexes	Plan d'action du CIAP

FICHE ACTION N° 2.1.5

ZAE dans le quartier du Serré

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Maîtriser le foncier pour la réalisation de la ZAE du Serré
Action n°	2.1.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune CASUD
Description de l'action	Le Serré représente le quartier le plus stratégique de l'Entre-Deux pour l'implantation d'une zone d'activité économique attractive pour les entreprises du Sud, notamment grâce à sa proximité de Saint-Louis, de Saint-Pierre et du Tampon.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent Financement Banque des Territoires (sous réserve)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude d'opportunité : 30 000€ (estimation)
Calendrier	Etudes préalables : 2024 - 2025 Réalisation des travaux : 2025 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du foncier pour entamer la réalisation des études préalables
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer des acteurs économiques contribuant à l'attractivité économique du territoire • Favoriser la création d'emplois • Contribuer à l'inclusion territoriale de l'Entre-Deux dans le tissu économique du grand Sud
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.6

ZAE agroalimentaire dans le quartier de Bras-Long

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Réaliser une ZAE agroalimentaire et un atelier de transformation Rue Laurent Lauret – étude d'opportunité
Action n°	2.1.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune CASUD
Description de l'action	<p>En lien avec la stratégie du Projet Alimentaire Territorial et le Pôle Territorial de Coopération Economique OSPAAAL, la zone d'activité économique envisagée permettrait le stockage de produits brut, d'un atelier de transformation et d'une zone de vente. Cela permettrait d'encourager l'économie alimentaire et le circuit court en offrant un cadre aux producteurs et agriculteurs pour la poursuite de leur activité, leur diversification et / ou leur changement d'échelle.</p> <p>Ce projet permet la valorisation d'une friche sur foncier communal (parcelle AP1580). Une activité de menuiserie est présente sur le lot (partie arrière), il s'agira de réaliser une opération de démolition – reconstruction sur la zone avant.</p> <p><i>En lien avec la réalisation d'un marché (fiche action 2.1.3)</i> <i>En lien avec l'amélioration de l'offre de restauration (fiche action 2.2.2)</i> <i>En lien avec l'obtention du label Economie Sociale et Solidaire (fiche action 2.4.3)</i> <i>En lien avec la promotion de la marque « Ame Créole » (fiche action 2.4.5)</i> <i>En lien avec le Pôle Territorial de Coopération Economique OSPAAAL (fiche action 3.1.1)</i> <i>En lien avec la poursuite des objectifs du Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 et son évolution au niveau 2 (fiches action 3.1.2 et 3.1.3)</i> <i>En lien avec la réalisation d'une boutique de producteurs (fiche action 3.1.4)</i></p>
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent



	Financement Banque des Territoires (sous réserve)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude d'opportunité : 20 000€ (estimation)
Calendrier	Etudes préalables : 2024 - 2025 Réalisation des travaux : 2025 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des études préalables et d'opportunité • Transcription des actions préconisées dans le programme PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Concrétisation des objectifs du Programme Alimentaire Territorial (PAT) • Création d'emplois et incitation à l'évolution des activités agroalimentaires (changement d'échelle et/ou montée en gamme) • Attractivité économique
Annexes	Plan d'action « Not Mangé Not Santé » (PAT)

FICHE ACTION N° 2.1.7

Friche dans le quartier du Serré

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire
Action nom	Recycler le foncier du quartier du Serré par la réhabilitation d'une friche agricole
Action n°	2.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Réaliser une étude d'opportunité visant à explorer les scénarios de réhabilitation d'une friche agricole dans le quartier du Serré (parcelle communale AV256).</p> <p>Actuellement utilisée pour des dépôts sauvages, il s'agira d'une réhabilitation avec mise au propre du foncier pour mener une réflexion sur son usage à des fins répondant aux objectifs de transition écologique</p>
Partenaires	Banque des Territoires (sous réserve)
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Temps agent</p> <p>Coût de l'étude en attente de chiffrage</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	MABC (sous réserve)
Calendrier	Lancement des études en 2024 - 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Validation des résultats de l'étude • Transcription des actions préconisées dans le programme PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage du foncier en vue de la densification des centralités en faveur du logement, du commerce



	ou de la renaturalisation en fonction du scénario de retenus
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N° 2.2.1

Réhabilitation Hôtel Dimitile

Axe stratégique	2. Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique																			
Orientation	2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement																			
Action nom	Agrandissement de l'Hôtel Dimitile																			
Action n°	2.2.1																			
Statut	En projet / validée / engagée																			
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible																			
Maître d'ouvrage	Hôtel Le Dimitile																			
Description de l'action	<p>Pour renforcer son attractivité, l'Hôtel Le Dimitile prévoit la réalisation d'une piscine et d'une offre de restauration permettant d'obtenir un classement quatre étoiles et la création d'une trentaine de nouveaux postes.</p> <p>Le programme de construction intervient sur les parcelles communales suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>SECTION</th> <th>NUMERO</th> <th>ADRESSE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AP</td> <td>1784</td> <td>22 rue Bras Long</td> </tr> <tr> <td>AP</td> <td>1787</td> <td>30 rue Bras Long</td> </tr> <tr> <td>AP</td> <td>1785</td> <td>30 rue Bras Long</td> </tr> <tr> <td>AP</td> <td>1788</td> <td>22 rue Bras Long</td> </tr> <tr> <td>AP</td> <td>2126</td> <td>40D rue Bras Long</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Total contenance cadastrale ou emprise à acquérir : 46a 00ca</i></p>		SECTION	NUMERO	ADRESSE	AP	1784	22 rue Bras Long	AP	1787	30 rue Bras Long	AP	1785	30 rue Bras Long	AP	1788	22 rue Bras Long	AP	2126	40D rue Bras Long
SECTION	NUMERO	ADRESSE																		
AP	1784	22 rue Bras Long																		
AP	1787	30 rue Bras Long																		
AP	1785	30 rue Bras Long																		
AP	1788	22 rue Bras Long																		
AP	2126	40D rue Bras Long																		
Partenaires	Banque des Territoires CASUD (garant)																			
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total prévisionnel de l'investissement 7 500 000€ : Part Hôtel Le Dimitile : 3 500 000€ Emprunt Caisse d'Épargne : 2 200 000€ Emprunt Caisse des Dépôts : 1 800 000€ (garantie CASUD à hauteur de 50 % soit 900 000€)																			

Plan de financement prévisionnel / définitif	PSPL Prêt Relance Tourisme par la Causse de Dépôt Emprunt à la Caisse d'Epargne
Calendrier	Réalisation des travaux : 2021 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement du prêt • Finalisation des travaux • Taux de remplissage de l'hébergement suite à l'agrandissement • Recrutement en local
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'offre d'hébergements touristiques • Evolution de l'offre de restauration • Création d'une trentaine d'emploi dans l'hôtellerie et la restauration pour apporter une solution au chômage (2 personnes sur 10 à l'Entre-Deux)
	Délibération Conseil Communautaire du 14 avril 2023 : « Autorisation de garantie d'emprunt donnée à la SARL « Hotel Le Dimitile » dans le cadre de l'opération « Construction à usage d'hôtel avec restauration » Commune de l'Entre-Deux (AFF18_CC140423) et de son annexe (contrat de prêt de la Banque des Territoires)

FICHE ACTION N° 2.2.2

Offre de restauration

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement
Action nom	Amélioration de l'offre de restauration
Action n°	2.2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune Restaurateurs
Description de l'action	<p>En lien avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial, la Commune de l'Entre-Deux prévoit la montée en gamme de l'offre de restauration du centre bourg afin de favoriser une consommation alimentaire saine, durable et locale.</p> <p>En lien avec la requalification de la Place de la Liberté et de la réalisation d'un marché, la hausse de fréquentation des restaurateurs en cœur de ville sera étudiée dans le cadre d'une étude de consommation et de clientèle afin d'adapter l'offre locale au développement des activités économiques, touristiques et commerciales.</p> <p>Cette étude permettra, en complément des menus proposés, de juger de la pertinence économique d'horaires d'ouverture étendus (week-end et activité nocturne)</p>
Partenaires	Restaurateurs Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de consommation : 20 000€ Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des Territoires - MABC (sous réserve)
Calendrier	Lancement de l'étude : 2024



Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Lancement de l'étude de consommation• Retranscription des résultats de l'étude dans le programme PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration de l'offre de restauration• Création d'emplois• Attractivité touristique• Développement économique de la centralité
Annexe	

FICHE ACTION N° 2.2.3

Valorisation des sentiers pédestres et de randonnée

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement
Action nom	Valorisation des sentiers pédestres et de randonnée
Action n°	2.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le patrimoine de l'Entre-Deux incite le tourisme par la déambulation pour la découverte du patrimoine local. Dans la continuité des orientations fixées par le label Station Verte, la valorisation des sentiers permet d'inciter le tourisme par les mobilités douces, notamment par la mise en place d'une signalétique fléchant les itinéraires piétons et une homogénéisation de la signalétique localisant les sentiers de randonnée (Bassin Sassa, Coteau Sec et Bras de la Plaine).</p> <p>Une bonne signalétique à destination des piétons permet également d'identifier des itinéraires sécurisés et adaptés à l'écotourisme.</p> <p>En lien avec l'OTI Sud, la valorisation du sentier des cases créoles permet de valoriser le patrimoine bâti et d'apprécier la qualité paysagère du village. Une offre de guide privé permet d'étoffer l'expérience touristique.</p>
Partenaires	OTI SUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Action continue



Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Identification d'itinéraires piétons • Sécurisation des itinéraires • Commercialisation de circuits par l'OTI Sud • Recrutement de guides touristiques AMM (Accompagnateur Moyenne Montagne) pour compléter l'offre actuelle
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'écotourisme en coeur de ville • Pacification de l'usage de la voiture en coeur de ville par la promotion de la déambulation
Annexe	

FICHE ACTION N° 2.2.4

Valorisation des sentiers pédestres et de randonnée

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement
Action nom	Aménagement d'un point de vue pour la valorisation du panorama du village en entrée de bourg
Action n°	2.2.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>En complément des sentiers de randonnée et du sentier des cases créoles, l'Entre-Deux offre un panorama « introductif » sur l'expérience touristique en présentant un village au pied du Dimitile.</p> <p>La sécurisation et la valorisation de ce point de vue permettrait aux touristes de compléter leur expérience en leur offrant un point d'arrêt adapté à la prise de photographies.</p>
Partenaires	OTI SUD CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de la voirie afin de prévenir les stationnements sauvages par les touristes et leur permettre un accès sécurisé au point de vue
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'écotourisme en coeur de ville Amélioration de l'offre touristique
Annexe	



Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 974-249740085-20240726-AFF14_CC2607243-DE

FICHE ACTION N° 2.3.1

Case Manin

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.3 Construire une offre de tourisme social
Action nom	Case Manin - réalisation d'un hébergement touristique social et solidaire - étude de définition d'un projet touristique social inclusif et solidaire
Action n°	2.3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Gestionnaire extérieur
Description de l'action	Le projet du Centre Manin est un projet d'hébergement touristique qui prendra lieu et place dans les locaux actuels du CCAS qui devrait intégrer son nouvel emplacement en juin 2024. Le site a été entièrement rénové il y a moins de 3 ans et offre 8 chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite (dont 2 pour les animateurs, accompagnateurs), une salle commune, une cuisine, une lingerie et la possibilité d'envisager des livraisons de repas avec la cuisine centrale de la collectivité. Il est proche du centre-ville, de l'école, de la ludothèque, du stade, du futur centre d'interprétation du patrimoine et du site historique du four à pain. Le lieu offre des salles pouvant accueillir des ateliers collectifs et une salle culturelle aménagée
Partenaires	CAF Commune Pôle Ressources Handicap Associations Département Région
Dépenses prévisionnel/définitif	<i>Fonctionnement</i>



	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
	2024	-	25 000€	50 000€
	2025	-	50 000€	100 000€
	2026	-	50 000€	100 000€
	<i>Investissement</i>			
	ANNEE	CAF	COMMUNE	AUTRES
	2023	62 000€	38 000€	60 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade			
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2023 : élaboration du cahier des charges par la collectivité pour confier la gestion de cet équipement à un opérateur (destination de tourisme de type auberge de jeunesse, lieu d'hébergement pour les randonneurs et tourisme social) ; • Début 2024 : lancement de l'appel à projets par la collectivité et attribution du marché en vue de l'exploitation du site ; • Juin 2024 : ouverture de l'équipement / conventionnement avec L'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV). 			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]Convention Territoriale Globale			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réservation • Taux de remplissage par an (attendu : 70 % en 2025) 			
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la capacité touristique du village • Redynamiser la jeunesse locale • Favoriser le développement du tourisme social et inclusif local 			
Annexe				

FICHE ACTION N° 2.3.2

Case Manin - tarification

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.3 Construire une offre de tourisme social
Action nom	Case Manin - étude tarifaire
Action n°	2.3.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le projet du Centre Manin est un projet d'hébergement touristique qui prendra lieu et place dans les locaux actuels du CCAS qui devrait intégrer son nouvel emplacement en juin 2024. Le site a été entièrement rénové il y a moins de 3 ans et offre 8 chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite (dont 2 pour les animateurs, accompagnateurs), une salle commune, une cuisine, une lingerie et la possibilité d'envisager des livraisons de repas avec la cuisine centrale de la collectivité. Il est proche du centre-ville, de l'école, de la ludothèque, du stade, du futur centre d'interprétation du patrimoine et du site historique du four à pain. Le lieu offre des salles pouvant accueillir des ateliers collectifs et une salle culturelle aménagée.</p> <p>Pour permettre la viabilité économique du centre, une étude tarifaire visera à analyser les publics visés et les moyens à mettre en œuvre pour la constitution d'une clientèle récurrente et pertinente.</p> <p><i>En lien avec la fiche action 2.3.1</i></p>
Partenaires	Commune

	Pôle Ressources Handicap Associations Département Région Banque des territoires (sous réserve)
Dépenses prévisionnel/définitif	<i>A chiffrer</i>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Marché à Bon de Commande (sous réserve)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement prévu en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Convention Territoriale Globale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Retranscription des résultats de l'étude dans la convention PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement du tourisme social et inclusif local • Offrir une tarification et une offre adaptée à un besoin existant et/ou émergent
Annexe	

FICHE ACTION N° 2.4.1

Ville ou Pays d'Art et d'Histoire

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.4 Validation des démarches de labellisation
Action nom	S'inscrire dans la démarche Ville Pays d'Art et d'Histoire
Action n°	2.4.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire" qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, de valorisation du patrimoine et de l'architecture contemporaine, et de soutien à la qualité du cadre de vie.</p> <p>Il a pour but d'intégrer, dans la même démarche, les éléments qui contribuent à l'identité d'un territoire riche de son histoire et fort de sa capacité de création.</p> <p>Le label permet le développement d'un projet culturel inscrit dans un projet global de territoire, visant à la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager.</p> <p>Ainsi, les collectivités s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter le patrimoine dans toutes ses composantes ; - promouvoir la qualité architecturale ; - sensibiliser les habitants à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ; - initier le public jeune à l'architecture et à l'urbanisme ; - assurer la communication et la promotion du patrimoine à l'attention d'un public diversifié ; - mettre en œuvre un programme grâce à un personnel qualifié agréé (un animateur de l'architecture et du patrimoine et des guides-conférenciers) ; - développer des actions de formation à l'intention des personnels communaux, des médiateurs touristiques et



	<p>sociaux, des associations.</p> <p>Ce qui implique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disposer d'un service d'animation de l'architecture et du patrimoine avec à sa tête, un animateur de l'architecture et du patrimoine ; - proposer de la documentation présentant le patrimoine, ainsi que le programme des actions (visites, expositions, conférences...) ; - organiser des visites-découverte, conduites par des guides-conférenciers, qui se déclinent autour de thématiques diversifiées comme l'architecture contemporaine, l'urbanisme, le patrimoine industriel, les lieux insolites, le patrimoine bâti ou non bâti, les jardins et paysages... La formation régulière des guides-conférenciers est indispensable ; - mettre en place un service éducatif à l'attention du jeune public, afin d'organiser des actions pédagogiques de découverte pour les enfants scolarisés, en partenariat avec les enseignants, mais également pendant le temps des loisirs ou des vacances ; - créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) accueillant une exposition permanente sur le territoire et les architectures qui le structurent (étapes de son urbanisation, matériaux locaux...).
Partenaires	DACOI
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 : obtention du label
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan d'action du CIAP
Indicateurs de suivi et	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des objectifs fixés par le label

d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none">• Homologuer le CIAP permettant la promotion du patrimoine bâti et immatériel local améliorant ainsi l'attractivité touristique

FICHE ACTION N° 2.4.2

Petites Cités de Caractère

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.4 Validation des démarches de labellisation
Action nom	Obtenir la marque Petites Cités de Caractère
Action n°	2.4.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le concept Petites Cités de Caractère® valorise des Communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire, leur patrimoine de qualité.</p> <p>Les Petites Cités de Caractère® sont aujourd'hui reconnues comme des territoires aux enjeux touristiques et patrimoniaux indéniables ; ensemble, elles partagent un véritable enthousiasme, des valeurs collectives qui donnent vie et sens au concept.</p> <p>Pour devenir Petite Cité de Caractère® , la Commune doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être soumise à une protection au titre des Monuments Historiques, ou d'un Site Patrimonial Remarquable, • compter moins de 6 000 habitants à la date de la demande d'adhésion dans la commune, dans la commune déléguée d'une commune nouvelle, ou dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, • avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène témoin de son histoire, avoir exercé et/ou exercer des fonctions urbaines de centralité, • avoir un programme pluriannuel de restauration et de réhabilitation du patrimoine bâti et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels, • s'inscrire dans la stratégie de développement



	<p>touristique de son territoire</p> <p>Pour être et rester Petite Cité de Caractère® , la Commune s’engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mener une politique active en faveur de l’entretien, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine public et privé, • agir en faveur de l’embellissement et de la requalification des espaces publics conformément aux exigences du site et à sa typologie ; • œuvrer activement en faveur de l’accueil du public, • favoriser en permanence l’animation de la cité, • participer à la vie du réseau, • veiller, dans la mise en œuvre de tous ses engagements, à mettre en pratique les principes liés à l’expression des droits culturels et au développement durable. <p>La mise en œuvre des engagements relève d’un exercice qualitatif en continu, qui engage la commune à fédérer les différents acteurs dans une démarche de projet.</p>
Partenaires	DACOI Petites Cités de Caractère
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût d’adhésion au label
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 : obtention du label
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan d’action du CIAP
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des objectifs fixés
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité touristique • Elaboration et suivi d’une stratégie de marketing territorial culturel et patrimonial

FICHE ACTION N° 2.4.3

Label Economie Circulaire (ECi)

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.4 Validation des démarches de labellisation
Action nom	S'inscrire dans la démarche d'obtention du label Economie Sociale et Solidaire
Action n°	2.4.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Le Label ECi constitue un support pour les collectivités pour qu'elles développent leur politique d'économie circulaire en allant au-delà de leurs compétences classiques liées aux déchets. Il s'adresse aux collectivités et syndicats avec des compétences collecte, traitement et/ou développement économique.</p> <p>Il s'appuie sur un référentiel composé de 21 orientations, réparties en 5 axes :</p> <p>Un axe politique</p> <ul style="list-style-type: none"> •1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire <p>Axes techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> •2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets •3. Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires <p>Axes sur les moyens et la mobilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> •4. Outils financiers du changement de comportement •5. Coopération et engagement
Partenaires	ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet
Plan de financement	Sans objet

prévisionnel / définitif	
Calendrier	2024 : obtention du label
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan d'action du PAT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Atteinte des objectifs fixés
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none">• Animation du Projet Alimentaire Territorial

FICHE ACTION N° 2.4.4

Station Verte

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.4 Validation des démarches de labellisation
Action nom	Poursuivre les objectifs du label Station Verte
Action n°	2.4.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Une Station Verte est une Commune à la campagne, à la montagne ou littorale engagée dans l'écotourisme ; elle propose une organisation et une animation touristique, des loisirs basés sur la nature, la valorisation et la préservation des patrimoines, les activités et déplacements doux. Etre une collectivité labellisée repose sur un engagement réciproque entre la Fédération et ladite collectivité.</p> <p>➤ la Fédération s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagner les collectivités labellisées pour s'approprier les valeurs Station Verte (démarche de progrès) • mettre à disposition des outils : Référentiel station et Guides pratiques prestataires ; divers contenus liés à la démarche • proposer un Plan de formation • contrôler tous les 6 ans le respect de la charte qualité Station Verte • faire la promotion des collectivités labellisées, en valorisant notamment celles engagées dans l'écotourisme <p>➤ la collectivité labellisée s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecter les 24 critères obligatoires et particulièrement en remplissant le Référentiel station • procéder tous les 2 ans à une auto-évaluation, préciser les trois marges de progrès sur lesquelles elle s'engage et les communiquer à la Fédération • procéder tous les 6 ans au contrôle du respect de la Charte qualité Station Verte avec la Fédération, outil de consolidation et de progrès pour la collectivité • participer à au moins un événement du réseau Station Verte ; Fête de l'écotourisme, Fête du terroir,



	Escapades inter Stations Vertes...) • valoriser son appartenance au réseau auprès des différents publics : prestataires, acteurs économiques, habitants et touristes • afficher ses engagements écotouristiques sur tout support numérique ou papier : documentation, site internet, bulletin...
Partenaires	OTI Sud
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 : Maintien du label
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d'action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Maintien du label par le suivi des 24 critères Station Verte obligatoires
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Compléter la stratégie de marketing territorial Attractivité touristique

FICHE ACTION N° 2.4.5

Âme Créole

Axe stratégique	2.Développer l'attractivité du territoire par une stratégie touristique et économique dynamique
Orientation	2.4 Validation des démarches de labellisation
Action nom	Créer et promouvoir la marque « Ame Créole » - entamer une démarche de marketing territorial
Action n°	2.4.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>L'Âme Créole est la démarche de marketing territorial permettant d'articuler les produits issus du CIAP et du PTCE OSPAL.</p> <p>En lien avec les actions 2.1.4 Réaliser une ZAE à dominante touristique et patrimoniale à la Mare et l'action 2.1.6 Réaliser une ZAE agroalimentaire et un atelier de transformation , l'Ame créole permettra de commercialiser les produits réalisés sur le territoire de l'Entre-Deux.</p>
Partenaires	OTI Sud
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2024 : obtention du label
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d'action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation de produits sous la marque Ame Créole Conformité des produits Ame Créole avec les attentes des labels territoriaux
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Compléter la stratégie de marketing territorial Attractivité touristique Inclusion des producteurs locaux dans vie économique

FICHE ACTION N° 3.1.1

PTCE OSPAAAL

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Réaliser le plan d'action du Pôle Territorial de Coopération Economique OSPAAAL
Action n°	3.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>La Commune de l'Entre-Deux a inscrit dans ses orientations un dispositif phare dédié à l'agriculture durable. Cet outil a pour intérêt de concourir à la souveraineté alimentaire. Après une étude avec l'accompagnement de la Banque des Territoires, l'outil le plus adapté serait le PTCE. Le PTCE permet l'interaction équilibrée entre le secteur privé et les services publics. La CASUD est signataire de la charte du PTCE OSPAAAL qui a pour objectif de concilier développement économique local et transition écologique et sociale.</p> <p>Les objectifs attendus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formaliser le PTCE via une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) • Accompagner les producteurs pour garantir un prix soutenable pour leur activité tout en proposant des produits à prix abordables pour le consommateur • Augmenter la part des produits bio et en circuit-court aux pensionnaires de la restauration scolaire <p>Le plan d'action permettra d'élaborer une stratégie autour des thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement stratégique • Création de la SCIC • Groupement de commandes (accompagnement) • Biodéchets



	<ul style="list-style-type: none"> Analyse foncière (accompagnement) et retenue collinaire (accompagnement)
Partenaires	CASUD, Département, DAAF, SAFER, Agriculteurs, associations, ...
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Constitution de la SCIC avec une participation à la constitution publique/privée
Calendrier	2024 : création de la SCIC 2025 : validation du plan d'action du PTCE OSPAAL
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d'action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Création de la SCIC Part des produits locaux bio en circuits-courts proposés au sein de la restauration scolaire
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Commercialisation de produits issus du plan d'action du Projet Alimentaire du Territoire Autofinancement des projets liés à l'économie circulaire permettant une réponse durable dans le temps aux objectifs fixés

FICHE ACTION N° 3.1.2

PAT niveau 1

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Poursuivre le plan d'action de niveau 1 du Projet Alimentaire Territorial « Not Mangé - Not Santé » en lien avec le PTCE OSPAL
Action n°	3.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective. La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM) a été promulguée le 1er novembre 2018. Elle poursuit cinq objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ; • Renforcer le bien-être animal • Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ; • Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous; • Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire <p>Les objectifs attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et soutenir la Commune dans son projet

	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les agriculteurs avec un juste prix et offrir aux consommateurs des produits de qualité • Augmenter la part de la production locale bio dans la restauration scolaire
Partenaires	Commune Entre-Deux, CASUD, Département, Chambre d'agriculture, SAFER, DAAF
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Constitution de la SCIC avec une participation à la constitution publique/privée
Calendrier	Recrutement de la cheffe de projet PAT en 2023 Action continue
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d'action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitants sensibilisés • Taux de consommation de l'enveloppe
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en œuvre du PAT
Annexes	Plan d'actions « Not Mangé - Not Santé »

FICHE ACTION N° 3.1.3

PAT niveau 2

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Définir et réaliser le Projet Alimentaire Territorial de niveau 2
Action n°	3.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Le niveau 2 du PAT valorise et donne de la visibilité aux projets opérationnels qui mettent en œuvre un plan d'actions effectives sur leur territoire, piloté par une instance de gouvernance établie. Attribution pour une période de 5 ans (renouvelable).
Partenaires	Commune Entre-Deux, CASUD, Département, Chambre d'agriculture, SAFER, DAAF
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Constitution de la SCIC avec une participation à la constitution publique/privée
Calendrier	Recrutement de la cheffe de projet PAT en 2023 Action continue
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d'action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitants sensibilisés • Taux de consommation de l'enveloppe
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en œuvre du PAT
Annexes	Plan d'actions « Not Mangé - Not Santé »

FICHE ACTION N° 3.1.4

Boutique de producteurs

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Créer la boutique de producteurs à la Mare
Action n°	3.1.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Les producteurs pourront vendre leurs produits en circuit court à deux types de publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires des minimas sociaux (bons alimentaires verts), - Les habitants solidaires <p>La boutique de producteurs permet la mobilisation des producteurs agricoles de la commune et à proximité pour faciliter le circuit court, la proposition de partenariats avec les légumiers existants, mise à disposition de l'espace de vente.</p> <p>La boutique de producteurs induira également l'organisation d'un programme d'intervention du CCAS pour les bénéficiaires « bon alimentaire vert ».</p> <p>Elle sera localisée dans la Maison France Services</p>
Partenaires	Commune Entre-Deux, CASUD, Département, Chambre d'agriculture, SAFER, DAAF
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Investissement pour la construction de la maison de proximité de services : 1 000 000€ (France Relance). Budget de fonctionnement non définitif : étude de marché financée par le Département
Calendrier	Construction du local prévu en novembre 2021



	Livraison prévue en décembre 2022 Ouverture de la boutique : mars 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec le plan d'action du CIAP et du PAT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fréquentation de la boutique • Approvisionnement de la boutique par une diversité de producteurs
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux objectifs d'inclusion sociale • Intégration de la ruralité dans le coeur de ville
Annexes	Plan d'actions « Not Mangé - Not Santé »

FICHE ACTION N° 3.1.5

Jardins partagés

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Etendre le concept de jardins partagés dans le quartier du Bras Long afin de créer du lien social et favoriser l'accessibilité alimentaire
Action n°	3.1.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	La Réunion Nout Zarlou
Description de l'action	<p>Création et gestion de jardins collectifs partagés en bas d'immeuble 3 sites identifiés : Benjoins, Baies roses, Kakis</p> <p>Etude des sols - recherche de polluants,</p> <p>Aménagement des parcelles – gestion de l'eau par citerne,</p> <p>Culture en jardinière programmée,</p> <p>Production à visée éducative et de transmission 8 ETP (2 encadrants gestionnaires / 6</p> <p>Demandeurs d'emploi en insertion - 2 par bâtiments ciblés).</p> <p>Action portée par l'association « La Réunion, nout zarlou » dans une dynamique de chantier d'insertion,</p>
Partenaires	Association, Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Investissement : 18 858 €, Fonctionnement : 70 000 € (y compris poste en insertion et aide de l'Etat).
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Projet finalisé, en attente de mise en œuvre après

	présentation auprès de financeurs
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet Alimentaire Territorial
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Fréquentation des jardins partagés• Entretien• Production et usage par les habitants concernés
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none">• Réponse aux objectifs d'inclusion sociale
Annexes	Plan d'actions « Not Mangé - Not Santé »

FICHE ACTION N° 3.1.6

Réagriculturation du Dimitile

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés
Action nom	Programme de réagriculturation du Dimitile
Action n°	3.1.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Ce projet vise la lutte contre les espèces envahissantes, l'irrigation des cultures et la préservation de la biodiversité.</p> <p>Il sera mis en œuvre suite à l'évolution du PLU avec l'évolution du zonage pour permettre le développement de l'agroforesterie</p>
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	A l'issue de la révision du PLU
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet Alimentaire Territorial
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de l'agroforesterie Commercialisation des produits issus du Dimitile
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Commercialiser les produits issus de l'agriculture locale, en lien avec le PAT
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.1

Rénovation énergétique des bâtis publics

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Entreprendre la rénovation énergétique des bâtis publics
Action n°	3.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Rénovation des bâtis publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ludothèque (association Lire Dire Ecrire) • Crèche de la Mare • Les écoles de l'Entre-Deux • Cuisine centrale <p>[CONTENU A CONFIRMER] :</p> <p>La commune s'est engagée dans un processus de diminution de son empreinte énergétique dans son fonctionnement. Cela se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relamping et remplacement d'appareil en faveur de dispositifs moins consommateurs d'énergie dans ses différents bâtiments - Renouvellement des matériels de restauration permettant d'optimiser la lutte contre le gaspillage et les économies d'énergie - Remplacement, lorsque la solution existe, des véhicules thermiques par des véhicules électriques
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Cuisine centrale : 500 000€</p> <p>Ludothèque : 160 000€</p> <p>Microcrèche : 350 000€</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conventionnement de prestataires par l'État et la Région

Calendrier	Dossier Fonds Vert en cours d'instruction
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Enclenchement des travaux de rénovation énergétique• Réduction des factures d'électricité
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none">• Alignement aux objectifs de transition et de sobriété énergétique
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.2

Rénovation énergétique des bâtis privé

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Soutenir la rénovation énergétique des bâtis privés
Action n°	3.2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Soutenir les acteurs privés dans leur démarche de rénovation énergétique
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conventionnement de prestataires par l'État et la Région
Calendrier	Dossier Fonds Vert en cours d'instruction
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Enclenchement des travaux de rénovation énergétique • Réduction des factures d'électricité
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Alignement aux objectifs de transition et de sobriété énergétique
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.3

Photovoltaïque

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Poursuivre le développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux
Action n°	3.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Déploiement du photovoltaïque sur les bâtis suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Collège le Dimitile • Cinéma • Mairie • Centre Manin
Partenaires	En lien avec les Architectes Bâtiments de France Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> • Inconnu à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Instruction Fonds Vert en cours
Calendrier	Déclaration préalable de travaux prévue pour fin 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption effective d'un mix énergétique menant à l'autosuffisance énergétique
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Alignement aux objectifs de transition et de sobriété énergétique • Adaptation climatique
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.4

Hôts de fraîcheur dans les écoles

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Poursuivre le projet de développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux
Action n°	3.2.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Remplacement des surfaces asphaltées par des matériaux innovants, perméables et adaptés aux fortes chaleurs, ainsi que des zones de pleine terre. Renforcement de la végétalisation : arbres, murs et toits végétalisés, jardins et potagers pédagogiques.</p> <p>Ces opérations s'appliquent aux écoles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amarylis • La Mare • Bras Long • Ravine des Citrons
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> • Amarylis : 550 000€ • La Mare : 750 000€ • Bras Long : 860 000€ • Ravine des Citrons : 860 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	En cours de définition
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Enclenchement des travaux de rénovation énergétique • Réduction des factures d'électricité
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Alignement aux objectifs de transition et de sobriété énergétique

	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation à la hausse climatique
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.5

Renaturation de l'Arboretum

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Renaturation de l'Arboretum par la régulation hydraulique
Action n°	3.2.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Amélioration de l'aménagement paysager via la plantation d'espèces endémiques en lien avec le programme 1 million d'arbres
Partenaires	Commune
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dossier en cours d'instruction Fonds Vert
Calendrier	En cours de définition
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'arbres plantés
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la transformation énergétique des équipements publics • Œuvrer en faveur de la biodiversité et de la végétalisation
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.6

Rucher pédagogique

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Rucher pédagogique Jardin des Fontaines - réduction des pressions sur la biodiversité
Action n°	3.2.6
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Réalisation d'un ensemble de ruches abritant des colonies d'abeilles dont la gestion et le suivi sont réalisés conjointement par des personnels de l'établissement et des élèves.
Partenaires	ONF
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dossier en cours d'instruction Fonds Vert
Calendrier	En cours de définition
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des scolaires et des familles
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des ménages aux enjeux environnementaux
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.2.7

Inventaire Champignons du Dimitile

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Publication de l'inventaire des champignons du Dimitile
Action n°	3.2.7
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Publier l'ouvrage pour sensibiliser la population au patrimoine naturel du Dimitile
Partenaires	A identifier
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Ouvrage achevé, en attente de partenaires financeurs
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'ouvrage • Nombre d'ouvrages vendus / distribués
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ménages aux enjeux environnementaux • Contribution à l'écotourisme
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.8

Couloir écologique et trame noire

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire
Action nom	Accompagner le programme 1 million d'arbres, créer des couloirs écologiques et mise en place de la trame noire
Action n°	3.2.8
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Mise en place de la stratégie par la mise en compatibilité du PLU avec le SAR afin de préserver la biodiversité et les espèces endémiques.
Partenaires	A identifier
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	En lien avec le PLU en cours de validation Effectivité prévue en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces introduites par l'Homme sur le territoire • Installation d'espèces endémiques (faune et flore) progressive
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Végétalisation de l'espace public
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.1

Gaspillage alimentaire et biodéchets

Axe stratégique	3. Répondre aux enjeux de développement durable et de la transition écologique
Orientation	3.3 Mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets et des biodéchets
Action nom	Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets telles que formulées dans le CODOM
Action n°	3.3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CASUD en coordination générale ILEVA (CODOM) Commune (plateforme de compostage)
Description de l'action	<p>*Action 1 : gaspillage dans les écoles. Les élèves, le personnel communal et le personnel éducatif sont mobilisés pour les pesées des aliments non consommés à la cantine scolaire. Les premiers résultats font état de 202 kg de déchets alimentaires produits par jour dans nos cantines (hors collège).</p> <p>Des actions pédagogiques sont menées avec les enseignants et le personnel communal de la cantine pour l'éducation au goût.</p> <p>*Action 2 : pour les autres publics visés. À l'instar de « consommer autrement » et dans le même format d'expérimentation il s'agira de vérifier auprès des familles les gaspillages qui sont réalisés et de provoquer des attitudes de réduction mais aussi de revaloriser certains déchets à la maison, par une action intitulée « la richesse des déchets ».</p> <p>Dès lors les conduites adoptées, il conviendra de vulgariser les modalités par un programme de communication.</p> <p>Réalisation d'une plateforme de compostage</p>
Partenaires	ILEVA CASUD

	Jades Les alchimistes Péï ACI Biodéchets 4C
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Effectivité en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réduction du gaspillage alimentaire • Quantité de biodéchets compostés • Mise en service de la plateforme de compostage
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du PAT • Poursuite des objectifs environnementaux
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1.1

CIAP

Axe stratégique	4. Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion
Orientation	4.1 Concrétiser les stratégies patrimoniales
Action nom	Mettre en œuvre le plan d'action du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP)
Action n°	4.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine est un établissement culturel de proximité ayant pour objectifs la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine du territoire du Pays d'art et d'histoire. Sa création est demandée dans la convention du label Pays d'art et d'histoire signée entre la collectivité et le Ministère de la culture.</p> <p>En tant que village créole de demain, l'Entre-Deux porte les objectifs du CIAP au-delà des murs en promouvant le patrimoine immatériel. Ainsi, le CIAP porte la promotion des métiers lointan, de la gastronomie créole dans les cantines scolaires et les restaurateurs, l'art et la musique réunionnaise, l'apprentissage du créole réunionnais etc.</p> <p>Le CIAP se base sur les partenariats avec le tissu associatif et les acteurs de la vie culturelle et économique du territoire afin de porter et diffuser l'ensemble des patrimoines créoles de la Réunion auprès de la population et des touristes.</p> <p>Le CIAP sera multisite et couvrira l'ensemble du territoire de l'Entre-Deux</p>
Partenaires	CASUD DAC Services déconcentrés de l'État Tissu associatif

	Commerçants et artisans Restaurateurs Salle culturelle Établissements scolaires animateur(s) de la vie sociale
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Etudes en cours (février à octobre 2023) Pose envisagée en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation événementielle • Taux d'acteurs du territoire se saisissant des objectifs de valorisation et de promotion des patrimoines
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Impact positif sur la vie culturelle, commerciale et l'attractivité touristique grâce à la valorisation de savoir-faire, de l'artisanat local et du patrimoine immatériel (danse, chants, langue créole)
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1.2

CIAP

Axe stratégique	4. Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion
Orientation	4.1 Concrétiser les stratégies patrimoniales
Action nom	Dérouler le CIAP sur l'ensemble de la Commune par la valorisation des éléments remarquables des quartiers
Action n°	4.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Assurer la valorisation du patrimoine bâti du territoire par son animation et la réalisation d'un récit partagé permettant un apport culturel et historique pour les plus jeunes et les touristes. La vitrine du projet de CIAP se situera à la zone d'activité économique du quartier de la Mare, en entrée de centre-ville.</p> <p>Dans le cadre du CIAP, les bâtis à préserver et à valoriser sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Four à Pain : animation et utilisation du four à pain selon les pratiques traditionnelles • Case Manin : tourisme inclusif • Case Moulard • Maison Valy • Les cases créoles longeant le sentier des cases créoles <p>Fiche en cours de rédaction</p>
Partenaires	CASUD DAC Services déconcentrés de l'État Tissu associatif Commerçants et artisans Salle culturelle Établissements scolaires animateur(s) de la vie sociale

Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	En continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation événementielle • Taux d'acteurs du territoire se saisissant des objectifs de valorisation et de promotion des patrimoines
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Impact positif sur la vie culturelle, commerciale et l'attractivité touristique grâce à la valorisation de savoir-faire, de l'artisanat local et du patrimoine immatériel (danse, chants, langue créole)
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1.3

Patrimoine du massif du Dimitile

Axe stratégique	4. Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion
Orientation	4.1 Concrétiser les stratégies patrimoniales
Action nom	Préserver et valoriser le patrimoine naturel du massif du Dimitile
Action n°	4.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Promouvoir l'écotourisme permettant la sensibilisation des randonneurs au patrimoine naturel du Dimitile par la signalétique, les bornes d'information et équipements de dépôts de déchets pour prévenir les dépôts de déchets sur les sentiers
Partenaires	Tissu associatif
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	En continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Préservation du massif du Dimitile
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la biodiversité en lien avec les objectifs de respect de l'environnement Attractivité touristique par la préservation de la qualité des lieux naturels et leur aménagement adapté
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2.1

Salle culturelle Kafe Ek Lambrekin

Axe stratégique	4. Préserver et valoriser les patrimoines créoles de la Réunion
Orientation	4.2 Favoriser la diffusion et la promotion des patrimoines locaux
Action nom	Intégrer la salle Kafé Ek Lambrekin dans la diffusion et le rayonnement du patrimoine immatériel
Action n°	4.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Promouvoir le patrimoine immatériel créole de la Réunion par une programmation culturelle adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Danse et chants (maloya, sega) • Contes • Films et autres productions audiovisuelles • Expositions artisitiques (peintures, gravures, illustrations, sculpture, photographie etc.)
Partenaires	Tissu associatif DAC
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	En continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de programmation • % de vente de billets
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Animation culturelle à destination des habitants permettant le renforcement de la vie économique, culturelle et associative
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1.1

Diagnostic mobilité active

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.1 Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers
Action nom	Diagnostic de mobilité active et élaboration du schéma de déplacement
Action n°	5.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les pratiques de mobilité sur le territoire de l'Entre-Deux selon les trajets et les destinations • Identifier les moyens de transport plébiscités et les freins au déploiement de la mobilité douce • Amorcer une réflexion pour l'amélioration des voies de mobilité douce pour entreprendre la sensibilisation des habitants • Proposer des itinéraires complémentaires
Partenaires	ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	30 100€
Plan de financement prévisionnel / définitif	ADEME : 24 080€ (80%)
Calendrier	Restitution de l'étude en 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Retranscription des résultats de l'étude et du diagnostic dans le plan d'action PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement des mobilités douces
Annexes	Diagnostic de mobilité active

FICHE ACTION N° 5.1.2

Contournement centre-bourg – Bras Long

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.1 Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers
Action nom	Mettre en œuvre le contournement du centre-bourg – liaison Bras-Long Grand Fond Intérieur
Action n°	5.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un contournement du centre bourg afin de permettre aux usagers de transiter du Serré au Bras-Long sans passer par le quartier de La Mare (centre)
Partenaires	CAS UD
Dépenses prévisionnel/définitif	80 000€ (estimation coût de l'étude)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Réalisation de l'étude de faisabilité avant 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Retranscription des résultats de l'étude dans la convention PVD
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Désengorgement du centre bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1.3

Contournement centre-bourg – Ravine des Citrons

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.1 Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers
Action nom	Amorcer la réflexion sur un contournement du centre bourg (connexion entre le Serré et la Ravine des Citrons)
Action n°	5.1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un contournement du centre bourg afin de permettre aux usagers de transiter du Serré à la Ravine des Citrons sans passer par le quartier de La Mare (centre)
Partenaires	CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Sans objet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Lancement des premières études
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Désengorgement du centre bourg
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.1

Covoiturage

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce
Action nom	Sensibiliser les administrés au covoiturage et l'usage des deux aires de covoiturage
Action n°	5.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Sensibiliser à l'utilisation des deux aires de covoiturage ; <ul style="list-style-type: none"> • Aire du terrain de foot • Aire de l'arboretum complétée d'un stationnement vélo et d'une intégration paysagère
Partenaires	CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Sans objet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation des aires de covoiturage • Réduction du trafic automobile en coeur de ville
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Désengorgement du centre bourg • Sensibilisation aux bonnes pratiques de mobilité
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.2

Gare routière

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce
Action nom	Optimiser l'intégration de la gare routière dans la mobilité douce et durable du territoire (sensibilisation, départ de venelles, pôle multimodal)
Action n°	5.2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Intégrer la gare routière comme pôle de mobilité et d'information par la sensibilisation des usagers des bus, vélos et des aires de covoiturage aux modalités de transport présentes sur le territoire et les suggestions d'itinéraires (parcours d'usage)
Partenaires	CASUD
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	Sans objet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation des aires de covoiturage • Taux de saturation des parkings à vélo • Augmentation de l'achat de tickets de bus / forfaits • Réduction du trafic automobile en coeur de ville
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Désengorgement du centre bourg • Sensibilisation aux bonnes pratiques de mobilité
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.3

Pares à vélo

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce
Action nom	Mettre en place des parcs à vélo à destination des habitants et des agents communaux
Action n°	5.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Réaliser des parcs à vélo à proximité de la gare routière et des lieux d'intérêt communaux (équipements publics, commerces, vie culturelle, services techniques, mairie etc.) pour inciter à la pratique du vélo
Partenaires	Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Commune : 6 011€ Département (PST) : 54 099€ (90%)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	À échéance 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de saturation des parkings à vélo • Fréquentation des voies cyclables • Réduction du trafic automobile en coeur de ville
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Désengorgement du centre bourg • Sensibilisation aux bonnes pratiques de mobilité • Amélioration du bilan de transition écologique des services publics
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.4

Véhicules électriques et bornes de recharge

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce
Action nom	Mettre en place des parcs à vélo à destination des habitants et des agents communaux
Action n°	5.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Réaliser des bornes de recharge à l'Entre-Deux <ul style="list-style-type: none"> Localiser les futurs emplacements (gare routière, centralités, station service) Mesurer la demande et son évolution
Partenaires	ADEME (sous réserve)
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	À échéance 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de premiers scénarios d'installation
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> Désengorgement du centre bourg Sensibilisation aux bonnes pratiques de mobilité Transition des habitants et des agents vers les véhicules électriques
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.5

Itinéraires de mobilité douce

Axe stratégique	5. Construire une offre de mobilité adaptée à tous les usagers et aux nouveaux enjeux
Orientation	5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce
Action nom	Valoriser les itinéraires de mobilité douce, leur praticité et leur sécurisation, principalement pour le développement du pédibus et de la pratique du vélo
Action n°	5.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>En lien avec le diagnostic de mobilité active, identifier les itinéraires les plus sécurisés et les plus pertinents à la pratique de la marche à pied, notamment par la valorisation des venelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sentier Toquette - gare/centre-ville; • Sentier Rue Corneille - La Mare / Ravine des Citrons • Sentier rue Victor Nativel / Rue Bras-Long - La Mare au Bras Long • Sentier Chemin Départemental / l'Equerre (Serré)
Partenaires	ADEME (sous réserve) CASUD (signalétique)
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet à ce stade
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet à ce stade
Calendrier	À échéance 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fréquentation des itinéraires identifiés • Abandon de la voiture pour les trajets courts connectés par des venelles
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Désengorgement du centre bourg • Sensibilisation aux bonnes pratiques de mobilité
Annexes	

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 974-249740085-20240726-AFF14_CC2607243-DE

CONVENTION CADRE PVD CASUD – Commune ENTRE-DEUX

Annexe 2 : maquette financière

AXES - ORIENTATIONS - ACTIONS	Maître Ouvrage	Coût TOTAL HT	Part Commune	Part Etat	Part autres partenaires	Inv.	Phase PVD
1. REPLACER L'HABITANT ET LE CADRE DE VIE AU COEUR DE LA STRATEGIE TERRITORIALE							
1.1 Déployer le plan d'équipement et de services							
1.1.1 Enclencher la préfiguration du centre social et la mise en oeuvre de l'agrément	Commune	Inv.: 1 450 000€ Fonct.: 628 274€ échelonné sur la période 2022 - 2026	Inv. : 450 000€ Fonct. : 2022 : 50000 2023 : 10000 2024 : 70 000 2025 : 70 000 2026 : 70000 TOTAL : 155 000€	A définir	AERIS : à préciser 2023 : CAF 2000€ 2025 : 94467€ 2026 : 94467 Autre : 70 000 2022 70 000 2023 129400 2024 129 400 2025 TOTAL : 473 274	CAF : 2023 400 000 dans le cadre du montant plafond de la CTG de 7,2M€ Autre 600 000€	2020-2026
1.1.2 Réalisation d'une maison de santé dans le quartier Bras-Long	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir		
1.1.3 Revitaliser le quartier de la Ravine des Citrons par l'installation de commerces et de cabinet de santé	A définir						
1.1.4 Développer l'offre en matière de petite enfance avec la création de 3 microcrèches (2 Bras-Long, 1 Ravine des Citrons)	Commune	A définir	Fonct. : 348 080€ Inv. : 140 000€	A définir	Département CAF : Fonct. : 1 228 718€ Autres : 314 772€	CAF : 540 000€ Autres : 533 600€	2020-2026
1.1.5 Création d'une crèche d'entreprise au Serré	Commune	Inv : 1 013 300€ Fonct. : 627 939€	Fonct. : 84 000€ Inv. : 84 000€	A définir	Fonct. CAF : 438 939€ Autres : 105 000€	CAF : 562 500€ Autres : 366 800€	2020-2026

1.1.6 Création d'un point France Services dans le quartier de la Mare	Commune	1 386 064,72€	300 000€ 13 000€ par an : 52 000€	DSIL : 619 848,14€ (44,72%)	Inv. : 1 270 000€ Fonct. : 130 000€ PST : ?	TOTAL : 1 770 000€	
1.2 Améliorer l'offre de logements du territoire							
1.2.1 Développer la polarité à vocation d'habitat du quartier de Bras-Long	Commune		A définir	-	Fonds EU PO : 2 959 916€ (74,06%) Département (PST) : 519 963,775€ (13,01%) CASUD : 399 664,7€ (10%)		2020-2026
1.2.2 Réalisation d'opération de logements sociaux (nommer opérations identifiées via étude préop) : opération coeur de Bras-Long, Mahots, opération tourterelles, Opération choca > recevoir documents de la Commune (urbanisme) // en fonction des conclusions de l'étude donner la suite de l'action			-	-	-		
1.2.3 Réalisation de l'opération coeur de Bras-Long : réalisation d'une Résidence Personnes Agées (habitat inclusif) et d'un primeur (commerce en bas d'immeuble)	CCAS						
1.2.4 Réalisation opération coeur de Bras-Long : réalisation d'une école maternelle de 6 classes							
1.2.5 Opération Mahots							
1.2.6 Opération Tourterelle							
1.2.7 Réalisation de l'opération Choca (10 maisons individuelles et 30 logements locatifs sociaux)	SHLMR	5 600 000€	-	-	-	5 600 000€	2020-2026
1.2.8 Permettre l'amélioration légère de 80 logements des allocataires de la CAF	CAF / CCAS		81 000€		CAF : 400 000€		2020-2026
1.2.9 Réalisation de logements sur le Serré							
1.2.10 Soutenir les opérations de réhabilitation de logements sur le quartier de la Ravine des Citrons	CASUD						
1.3 Adapter les services et équipements du territoire							

1.3.1 Redynamiser l'Espace de Vie Sociale de la Ravine des Citrons	CCAS	23 680€	Temps agent		Fonctionnement : 23 000€ CAF 5000€ CCAS (Animation Vie Sociale)		2020-2026
1.3.2 Délocaliser le SDIS afin d'agrandir ses locaux et optimiser les délais d'intervention	SDIS	806 000€	161 200€ (20%)	-	SDIS : 644 800€ (80%)		
1.3.3 Transférer des services techniques à la Ravine des Citrons	Commune	A chiffrer	A chiffrer	A définir	A définir		2020-2026
1.3.4 Projet de déchetterie inversée sur le quartier du Serré	CASUD	ACQUISITION FONCIER : à définir ETUDES : 133 500€ AMO : 22k€HT MOE : 95k€HT Mission Contrôle Technique : 9200€HT Mission Coordination SPS : 7300€HT TRAVAUX : 800 000€	-	-	ELCIMAI : à définir		2027-2032
1.3.5 Réalisation d'une station d'épuration dans le quartier du Serré -	CASUD	A chiffrer	-	-	-	-	2027-2032
2. DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR UNE STRATEGIE TOURISTIQUE ET ECONOMIQUE DYNAMIQUE							
2.1 Accentuer le rôle des centralités dans la dynamique économique et commerciale du territoire							
2.1.1 Requalification de la Place de la Liberté - ETUDE DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE (phase AVP)	Commune	80 000€ (est.)	A définir	A définir	A définir - Département AFD Banque des Territoires		2020-2026
2.1.2 Réalisation d'un diagnostic structurel des besoins d'évolution du commerce en centre-ville - Rue du Commerce	Commune	25 000€ (est.)	A définir	A définir	A définir - Banque des Territoires		2020-2026

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 974-249740085-20240726-AFF14_CC2607243-DE

2.1.3 Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité et expérimentation d'un place d'un marché	Commune / CASUD	Exp. ou étude d'opportunité	A définir	A définir	A définir		
2.1.4 Réaliser une ZAE à dominante touristique et patrimoniale (artisans locaux, métiers lontan) à la Mare	Commune / CASUD	Temps agent // estimation ?					
2.1.5 Maîtriser le foncier pour la réalisation de la ZAE du Serré	Commune	A définir	A définir		A définir		
2.1.6 Réaliser une ZAE agroalimentaire et un atelier de transformation Rue Laurent Lauret au Bras-Long - étude d'opportunité	CASUD	A définir	A définir	A définir	A définir		2020-2026
2.1.7 Recycler le foncier du quartier du Serré par la réhabilitation d'une friche agricole	Commune	A définir	A définir	A définir	ADEME UrbanVitaliz ?		
2.2 Construire une offre touristique durable et respectueuse des patrimoines et de l'environnement							
2.2.1 Agrandissement de l'hôtel Dimitile	Hotel Le Dimitile	1 800 000€ Prêt Relance Tourisme Banque des Territoires	-	-	CASUD : 900 000€ (garant)	-	2020-2026
2.2.2 Améliorer l'offre de restauration	Commune	Temps agent	-	-		-	
2.2.3 Valorisation des sentiers pédestres, de randonnée et des venelles (signalétique, entretien)	Commune	Temps agent	-	-	CASUD	-	
2.2.4 Etudier la réhabilitation des venelles (faisant suite au diagnostic ADEME plan marche)	Commune	A chiffrer	-	-	ADEME plan marche	-	
2.2.5 Aménagement d'un point de vue pour la valorisation du panorama du village en entrée de bourg	Commune	A chiffrer	-	-		-	
2.3 Construire une offre de tourisme social							
2.3.1 Finalisation des travaux de rénovation de la Case Manin pour la réalisation d'un hébergement touristique social et solidaire (habitat inclusif)	Commune	A définir	Inv. : 125 000€ Inv. 38 000€		Fonct. : 250 000€ Inv. : 62 000€ CAF Autres : 60 000€		
2.4 Validation des démarches de labellisation							
2.4.1 S'inscrire dans la démarche Ville Pays d'Art et d'Histoire	Commune	Temps agent	Temps agent	-	-	-	
2.4.2 Obtenir la marque Petites Cités de Caractère	Commune	Temps agent	Temps agent	-	-	-	

2.4.3 S'inscrire dans la démarche d'obtention du label Economie Circulaire	Commune	Temps agent	Temps agent	-	-	-
2.4.4 Poursuivre les objectifs du label Station Verte	Commune	Temps agent	Temps agent	-	-	-
2.4.5 Créer et promouvoir la marque "l'Ame Créole" - entamer une démarche de marketing territorial	Commune	A chiffrer	-	-	Potentiel partenariat avec OTI Sud	-
3. REPENDRE AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE						
3.1 Développer la souveraineté alimentaire par la sollicitation d'une identité rurale et d'un tissu social ancrés						
3.1.1 Réaliser le plan d'action du Pole Territorial de Coopération Economique OSPAAAL (développement stratégique - création SCIC - groupement de commandes (accompagnement) - biodéchets - analyse foncière (accompagnement) et retenue collinaire (accompagnement))	Commune	1 366 000€		"Développement stratégique" : 100 000€	Banque des Territoires : 38 815€ Département : 24 000€ Autres : 20 000€	
3.1.2 Poursuivre le plan d'action territorial de niveau 1 du Projet Alimentaire Territorial "Not Mangé - Not Santé" en lien avec le PTCE OSPAAAL	Commune	259 465€	97 160€	162 305€		
3.1.3 Définir et réaliser le Projet Alimentaire Territorial de niveau 2	Commune	A chiffrer	A chiffrer	A chiffrer	A définir	A chiffrer
3.1.4 Créer la boutique de producteurs à la Mare	Commune	-	-	-	Exploitant privé	30 000€ (prévisionnel)
3.1.5 Etendre le concept de jardins partagés dans le quartier du Bras Long afin de créer du lien social et favoriser l'accessibilité alimentaire	Commune	A chiffrer				
3.1.6 Programme de réagriculturation du Dimitile (lutte contre les espèces envahissantes, irrigation, préservation de la biodiversité, culture)	Commune	Etude : 127002€ Phase opérationnelle : à chiffrer			Chambre agriculture Parc National Département	
3.2 Assurer la transition écologique et énergétique du territoire						

3.2.1 Suivre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en lien avec la CASUD	CASUD	Temps agent					
3.2.2 Entreprendre la rénovation énergétique des bâtis publics	Commune	500 000€ (cuisine centrale) 160 000€ ludothèque Microcrèches : rénovation de toiture 350 000€	-	-	Conventionnement de prestataires par l'Etat et la Région		
3.2.3 Soutenir la rénovation énergétique des bâtis privés (tertiaires ou non)	Commune	Temps agent	Temps agent	-	Conventionnement de prestataires par l'Etat et la Région	-	
3.2.4 Poursuivre le projet de développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux	Commune	A chiffrer			Porteur privé à définir		
3.2.5 Créer des îlots de fraîcheur dans toutes les écoles	Commune	TOTAL : 3 020 000€	-	- Fonds Vert (à valider)		550 000€ Amarylis 750 000€ La Mare 860 000€ Bras-Long 860 000€ Ravine des Citrons	
3.2.6 Renaturation de l'Arboretum par la régulation hydraulique	Commune	A chiffrer	-	Fonds Vert (à valider)-	-	-	
3.2.7 Rucher pédagogique Jardin des Fontaines (quartier la Mare) - réduction des pressions sur la biodiversité	Commune	A chiffrer		Fonds Vert (à valider)			
3.2.8 Publication de l'inventaire des champignons du Dimitile	Commune	50 000€	A définir	A définir	A définir	A définir	
3.2.9 Accompagner le programme 1 million d'Arbres, créer des couloirs écologiques et lutte contre la trame noire	Commune	40 000 €	A définir	Département			
3.3 Mettre en oeuvre une stratégie de gestion des déchets et des biodéchets							
3.3.1 Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets telles que formulées dans le CODOM	CASUD	Temps agent					

3.3.2 En lien avec le Programme d'Actions Territorialisées du CITEO, poursuivre le déploiement du tri hors foyer	CASUD	Temps agent					
4. PRESERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES CREOLES DE LA REUNION							
4.1 Concrétiser les stratégies patrimoniales							
4.1.1 Mettre en oeuvre le plan d'action du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP)	Commune	450 000€	450 000€	-	LEADER (à valider)	-	
4.1.2 Dérouler le CIAP sur l'ensemble de la Commune par la valorisation des éléments remarquables des quartiers (Bras-Long, Ravine des Citrons, Serré)	Commune	Temps agent					
4.1.2 Préserver et valoriser le patrimoine naturel du massif du Dimitile	Commune	Temps agent	A chiffrer	-	Associations	-	2020-2026
4.2 Favoriser la diffusion et la promotion des patrimoines locaux							
4.2.1 Intégrer la salle Kafé ek Lambrekin dans la diffusion et le rayonnement du patrimoine immatériel (danse, chants, contes, films, expositions, photo... créoles)	Commune	Temps agent	A chiffrer				2020-2026
5. CONSTRUIRE UNE OFFRE DE MOBILITE ADAPTEE A TOUS LES USAGERS ET AUX NOUVEAUX ENJEUX							
5.1 Rationaliser les flux automobiles et les trafics routiers							
5.1.1 Diagnostic de mobilité active et élaboration du schéma de déplacement	Commune	30 100€			ADEME 24 080€ (80%)		2020-2026
5.1.2 Mettre en oeuvre le contournement du centre-bourg - liaison Bras-Long - Grand Fond Extérieur	Commune	80 000€ (est.)	A définir	A définir	A définir		2020-2026
5.1.3 Amorcer la réflexion sur un contournement du centre-bourg (connexion entre Serré et la Ravine des Citrons)	Commune	80 000€ (est.)	A définir	A définir	A définir		2020-2026
5.2 Introduire et promouvoir la mobilité douce sur le territoire : réaliser le plan de mobilité douce							
5.2.1 Sensibiliser les administrés au covoiturage et l'usage des deux aires de covoiturage	Commune	Temps agent					2020-2026
5.2.2 Optimiser l'intégration de la gare routière dans la mobilité douce et durable du territoire (sensibilisation, départ de venelles, pôle multimodal)	Commune / CASUD	Temps agent	-	-	-		2020-2026
5.2.3 Mettre en place des parcs à vélo à destination des habitants et des agents communaux	Commune / CASUD	60 110€	6011€ (10%)		Département (PST) : 54 099€ (90%)		2020-2026

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 974-249740085-20240726-AFF141CC2607243-DE

5.2.4 Développer l'offre de véhicules électriques et de bornes de recharge	Commune	422 000€	43 000€	-	Département (PST) : 378 998,2€ (89,81%)		2020-2026
5.2.5 Valoriser les itinéraires de mobilité douce, leur praticité et leur sécurisation, principalement pour le développement du pédibus et de la pratique du vélo	Commune	80 000€ (est.)	A chiffrer	A chiffrer	A chiffrer		

